



n°112 - 2020

Analyses et synthèses

# La situation des grands groupes bancaires français fin 2019



## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

**L'entrée dans la crise suscitée par l'épidémie Covid19 fait suite pour les six grands groupes bancaires français<sup>1</sup> à un bon exercice 2019.** Celui-ci s'achève en effet sur un résultat net cumulé de 28,6 milliards d'euros, en hausse de 0,9 % par rapport à 2018 et au plus haut depuis 2007.

- Cette bonne performance reflète l'évolution favorable des revenus en 2019, qui ont progressé de 2 % sous l'effet de la poursuite de la progression des crédits à l'économie, de la bonne tenue des activités de marché et d'une collecte dynamique en assurance et gestion d'actifs ;
- La maîtrise des frais de gestion, qui n'ont augmenté que de 1,1 %, a permis de réduire le coefficient d'exploitation pour la première fois depuis 2015 ;
- Le coût du risque est resté limité en 2019 et, comme en 2017 et 2018, il représentait 0,11 % du total de bilan.

**Les six grands groupes bancaires français ont par ailleurs poursuivi en 2019 le renforcement de leur structure financière :**

- **À 14,4 % à fin 2019, leur ratio de solvabilité sur fonds propres de base « durs » (CET1) atteint un plus haut depuis 2008** avec une progression de 8,6 points de pourcentage (pts) et l'accumulation de plus de 200 milliards d'euros de fonds propres CET1 supplémentaires depuis cette date ; les six groupes respectaient les exigences minimales de solvabilité tenant compte notamment des différents « coussins » mis en place par la réglementation après la crise de 2008 (coussin de conservation (*conservation capital buffer* – CCB), coussins pour les institutions systémiques et coussin contracyclique (*countercyclical capital buffer* – CcyB)) ;
- **Les six grands groupes bancaire français respectaient d'ores et déjà les exigences en levier applicables à compter de juin 2021**, y compris en tenant compte de la surcharge additionnelle concernant les banques d'importance systémique mondiale (*globally systemic important banks* – GSIBs), qui entrera en vigueur en janvier 2023 ;
- **Les 4 GSIBs françaises ont accru leur capacité d'absorption des pertes (*total loss absorbing capacity* – TLAC)** qui se situe largement au-dessus des exigences en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- **Enfin, la liquidité des six grands groupes bancaires est solide** et s'appuie sur des réserves d'actifs liquides et une proportion de financements stables conformes aux normes prudentielles en vigueur (*liquidity coverage ratio* – LCR) ou à venir (*net stable funding ratio* – NSFR, applicable à compter de juin 2021).

**Au total, les banques françaises, qui indiquent dans leur communication financière avoir couvert de façon anticipée une partie de leurs besoins de financement pour l'année 2020, auront donc abordé la crise liée au Covid-19 avec une situation financière nettement confortée par rapport à ce qu'elle était en 2008.** Ainsi, même si les résultats publiés par BNPP, SG, GCA et GBPCE au premier trimestre 2020 portent les premières marques de la crise, avec en particulier un coût du risque en forte hausse, elles continuent d'afficher des ratios de solvabilité et de liquidité très supérieurs aux exigences réglementaires.

---

<sup>1</sup> L'analyse porte sur les comptes consolidés des six principaux groupes bancaires français : BNP Paribas (BNPP), Société Générale (SG), le Groupe Crédit Agricole (GCA), le Groupe BPCE (GBPCE), le Groupe Crédit Mutuel (GCM) et La Banque Postale (LBP).

**En outre, grâce aux réformes réglementaires introduites au cours des dix dernières années, les superviseurs ont à leur disposition des outils facilitant l'absorption des chocs conjoncturels afin que ceux-ci ne se traduisent pas par une restriction du crédit au moment où les besoins de financement de l'économie s'accroissent.**

**Dès le début de la crise, tout en mettant en place un suivi rapproché de la situation prudentielle des établissements de crédit, les autorités de supervision ont en effet pris un ensemble de mesures exceptionnelles** afin que les banques européennes puissent répondre immédiatement à l'accroissement des besoins de financement de l'économie induit par la situation de crise sanitaire, dans un contexte de montée des risques de crédit et d'incertitude forte impactant les marchés financiers.

**D'une part, les outils contra-cycliques introduits dans le cadre des réformes post-crise financière de 2008 ont été actionnés afin que les réserves de capital et de liquidité puissent être utilisées si nécessaire :**

- **Le 12 mars 2020, la BCE a annoncé des mesures d'ajustement des objectifs de fonds propres<sup>2</sup>** : les banques pourront opérer temporairement en-dessous du niveau de capital défini par les attentes de pilier 2 (*Pillar 2 guidance* - P2G) et utiliser le coussin de conservation (CCB). Les banques sont également autorisées à couvrir en partie les exigences de pilier 2 (P2R) par des instruments de capital de catégorie 1 additionnelle (AT1) ou de catégorie 2 (T2), en anticipation des dispositions de la 5<sup>ème</sup> Directive sur l'adéquation des fonds propres (*Capital requirement directive V* – CRDV), qui devaient entrer en vigueur à la fin de 2020.
- **Les banques ont également été autorisées à utiliser leurs réserves de liquidité**, afin notamment de pouvoir répondre immédiatement aux besoins de financement supplémentaires de leur clientèle et aux demandes de report d'échéances de la part des entreprises, dans un contexte de marché où les possibilités de refinancement à moyen et long termes sont limitées, en dehors du recours aux facilités des banques centrales. Il est donc clairement attendu qu'elles puissent utiliser au cours des prochains mois la flexibilité offerte par le superviseur européen d'opérer avec un ratio de liquidité LCR inférieur au seuil de 100 % requis en temps normal.
- **Ces dispositions temporaires ont par ailleurs été renforcées par les mesures macroprudentielles décidées dans la plupart des pays européens** : en France, le Haut conseil de stabilité financière (HCSF) a ainsi décidé de ramener le taux de CCyB à 0 % à compter du 2 avril 2020, ce qui a été rendu possible par les mesures de prévention qui avaient été prises au cours des derniers mois : le coussin de fonds propres contra-cyclique avait en effet commencé à être constitué afin de pouvoir être utilisé en période de retournement du cycle économique.
- **En complément, la suspension du versement des dividendes** décidée par les six grands groupes bancaires français à la suite des recommandations de l'autorité de supervision unique européenne et de l'ACPR, apporte une marge de manœuvre supplémentaire.

**D'autre part les autorités ont identifié les potentiels effets pro-cycliques non intentionnels des réglementations comptables et prudentielles susceptibles de se matérialiser à très court terme**, compte tenu de l'impact généralisé des mesures d'arrêt de l'activité économique impactant une large part des emprunteurs. Afin d'éviter une application mécanique qui aurait un effet hautement pro-cyclique et non adapté à la situation de baisse brutale de l'activité économique consécutive à des décisions administratives, le Comité de Bâle, l'Autorité bancaire européenne (*European banking authority* – EBA) et la Banque centrale européenne (BCE) ont souligné dans une série de communications les flexibilités qu'il convenait d'utiliser dans l'application des règles comptables et

---

<sup>2</sup> [ECB Banking Supervision provides temporary capital and operational relief in reaction to coronavirus.](#)

prudentielles relatives aux créances restructurées et non performantes<sup>3</sup>. Par une proposition législative publiée le 28 avril 2020, en ligne avec une modification apportée par le Comité de Bâle au standard international Bâle 3, la Commission européenne a en outre introduit dans la réglementation européenne une extension de la phase transitoire permettant d'étaler la prise en compte dans les fonds propres prudentiels des effets de l'application de la norme comptable IFRS9 relative au provisionnement des créances.

**En parallèle, des nouvelles facilités ont été octroyées par les banques centrales** afin de pallier les dysfonctionnements des marchés et maintenir la capacité de prêt du système bancaire ; les programmes de financement à plus long terme supplémentaires (LTRO et TLTRO de l'Eurosystème) et les lignes de swap FED-Eurosystème en dollars américain, ont permis de procurer de solides dispositifs de refinancement, permettant de prévenir rapidement tout risque de tension sur la gestion de liquidité des banques.

**Ces différentes dispositions accroissent les marges de manœuvre financières dont les banques françaises disposaient à la fin de l'année 2019, et confortent leur rôle central dans le cadre des mesures de soutien à l'économie face à la crise sanitaire.** Elles se sont ainsi engagées en mars 2020 à accorder des moratoires allant jusqu'à six mois sur les prêts existants à leur clientèle d'entreprises et de professionnels domiciliés en France qui en feraient la demande. Elles sont par ailleurs un rouage essentiel des mesures de soutien économique aux entreprises prises par les Pouvoirs publics français : ceux-ci ont débloqué une enveloppe de 300 milliards d'euros de garanties aux nouveaux prêts aux entreprises accordés jusqu'à la fin de l'année 2020 ; ces concours peuvent bénéficier d'une garantie de l'État à hauteur de 70 à 90 %, sous certaines conditions, notamment s'ils sont assortis d'un différé de remboursement d'un an. La reconnaissance prudentielle de cette garantie permettra de limiter les charges en capital à la part résiduelle du risque assumée par les établissements prêteurs.

**Les marges de manœuvre financières accumulées par les banques françaises au cours des dernières années, confortées par l'ensemble des mesures prises en réponse au contexte exceptionnel de la crise sanitaire, doivent leur permettre d'assurer le financement de l'économie dans les meilleures conditions ; ces capacités de financement sont à la fois nécessaires afin de répondre aux difficultés ponctuelles de trésorerie des entreprises, et pour soutenir la reprise de l'activité après la fin des mesures de confinement, alors même que les effets de la crise sanitaire impacteront la solvabilité des emprunteurs. Les mesures d'ajustement des cibles de capital et de liquidité prises par les autorités de supervision s'accompagnent d'un suivi rapproché de la situation des établissements, et d'une évaluation régulière de leur capacité à absorber une forte montée des risques, notamment de crédit, dans l'hypothèse où elle surviendrait au cours des prochains mois.**

Achevé de rédiger le 4 mai 2020

Étude réalisée par : Pierre Berthonnaud, Sébastien Frappa, Pierre Harguindeguy, Camille Lambert-Girault, Déborah Leboullenger, Sandrine Lecarpentier, Emmanuel Point et Clément Torres.

---

<sup>3</sup>Cf. communications des différentes autorités:

- Comité de Bâle : [Basel Committee sets out additional measures to alleviate the impact of Covid-19](#) ;
- EBA : EBA statement on actions to mitigate the impact of COVID-19 on [the](#) EU banking sector, [EBA provides clarity to banks and consumers on the application of the prudential framework in light of COVID-19 measures](#), [EBA publishes Guidelines on treatment of public and private moratoria in light of COVID-19 measures](#) ;
- BCE : [ECB Banking Supervision provides further flexibility to banks in reaction to coronavirus](#).

## SOMMAIRE

Méthodologie.....	6
Une rentabilité solide en dépit de la hausse du coût du risque .....	7
1. Une progression du PNB soutenue par la croissance du bilan.....	8
2. Un coefficient d'exploitation qui reste élevé en dépit du repli enregistré en 2019 .....	9
3. Le coût du risque se maintient à un faible niveau malgré un léger rebond en 2019.....	11
4. Une rentabilité des actifs et des fonds propres stable depuis 2015.....	12
5. Une poursuite de la diversification des modèles d'affaires à travers le développement de l'assurance.....	13
5.1. Une légère progression du résultat avant impôt de la Banque de détail et des financements spécialisés.....	13
5.2. Une progression des revenus de la Banque de financement et d'investissement insuffisante pour compenser la forte hausse du coût du risque .....	14
5.3. L'Assurance et la gestion d'actifs sont toujours dynamiques... ..	15
5.4. ...et ont tiré la rentabilité globale .....	15
Une croissance des bilans dynamique.....	17
1. Une nouvelle progression des bilans .....	17
2. Une poursuite de l'amélioration de la qualité des actifs .....	20
Des ratios de capital et de liquidité nettement renforcés par rapport à la crise de 2008 .....	24
1. Des ratios de capital en augmentation constante .....	24
1.1. Un ratio de solvabilité amélioré depuis la crise financière.....	24
1.2. Un ratio de levier supérieur aux exigences réglementaires .....	26
1.3. Des capacités d'absorption des pertes en augmentation.....	27
2. Des réserves de liquidité renforcées .....	28
Annexe - éléments complémentaires de comparaison internationale .....	30
1. Échantillon de banques .....	30
2. Évolution des différentes composantes du PNB .....	31
3. Facteurs explicatifs de l'évolution du RoE depuis 2005.....	33

# Méthodologie

La présente analyse couvre l'ensemble des opérations exercées dans les différentes zones géographiques, y compris celles effectuées par les filiales implantées dans les pays étrangers, dès lors qu'elles sont incluses dans le périmètre de consolidation de chacun des six grands groupes bancaires français.

Pour certains indicateurs de risques, la situation de ces derniers est comparée à la situation européenne au travers d'indicateurs de risques (*risk indicators* – RI) qui sont calculés chaque trimestre par l'EBA sur un échantillon de banques

européennes. Des comparaisons individuelles sont également établies avec les principales banques européennes et américaines d'envergure internationale, prolongeant une partie des analyses faites dans le cadre de l'article du Bulletin de la Banque de France n° 216/3 de mars-avril 2018<sup>4</sup>.

Enfin, les données utilisées dans cette publication, à fin 2019, ne reflètent pas l'incidence de la pandémie de Covid-19 dont les effets sont postérieurs à l'arrêté des comptes de l'exercice.

---

<sup>4</sup> [https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/818033\\_bdf216-3\\_final\\_web.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/818033_bdf216-3_final_web.pdf)

## Une rentabilité solide en dépit de la hausse du coût du risque

Dans un contexte de taux maintenus à des niveaux très bas et de ralentissement de la croissance économique en France et dans la zone euro, les six principaux groupes bancaires français sont parvenus grâce à la croissance de leur activité à améliorer leur rentabilité brute d'exploitation et à dégager un résultat net pour 2019 en légère progression par rapport à 2018 en dépit d'une remontée du coût du risque (Tableau 1).

- Le produit net bancaire (PNB) agrégé augmente de 2 %, à 150,6 milliards d'euros ;
- La progression moins rapide des frais de gestion (+1,1 %) permet au résultat brut d'exploitation d'afficher une hausse de 4 %

tandis que le coefficient d'exploitation s'améliore de 0,6 point de pourcentage (pt) à 69,6 % ;

- Après plusieurs années de baisse, le coût du risque enregistre un rebond de 12,9 % mais se maintient à un faible niveau au regard de l'accroissement soutenu des encours de crédits ;
- Au final, le résultat net total s'établit à 28,1 milliards d'euros, en hausse modeste de 0,9 % mais affichant un plus haut depuis 2007 ; compte tenu de la progression rapide des intérêts minoritaires, le résultat net part du groupe (RNPG) reste toutefois inchangé par rapport à 2018.

**Tableau 1 Soldes intermédiaires de gestion**

	2018	2019	Évolution 2018/2017
<b>Produit net bancaire</b>	<b>147,7</b>	<b>150,6</b>	<b>+2,0%</b>
Frais de gestion	103,6	104,7	+1,1%
Coefficient d'exploitation	70,2%	69,6%	-0,6 pt
<b>Résultat brut d'exploitation (RBE)</b>	<b>44,1</b>	<b>45,8</b>	<b>+4,0%</b>
Coût du risque (CR)	8,0	9,0	+12,9%
<b>Résultat d'exploitation (RBE-CR)</b>	<b>36,1</b>	<b>36,8</b>	<b>+2,1%</b>
Autres produits (+) et charges (-)	2,0	1,4	-30,5%
Résultat avant impôt	38,1	38,3	+0,3%
Impôts	9,8	9,6	-1,7%
<b>Résultat net</b>	<b>28,4</b>	<b>28,6</b>	<b>+0,9%</b>
Intérêts minoritaires	2,8	3,1	+9,3%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>25,6</b>	<b>25,6</b>	<b>+0,0%</b>

Source : communication financière

## 1. Une progression du PNB soutenue par la croissance du bilan

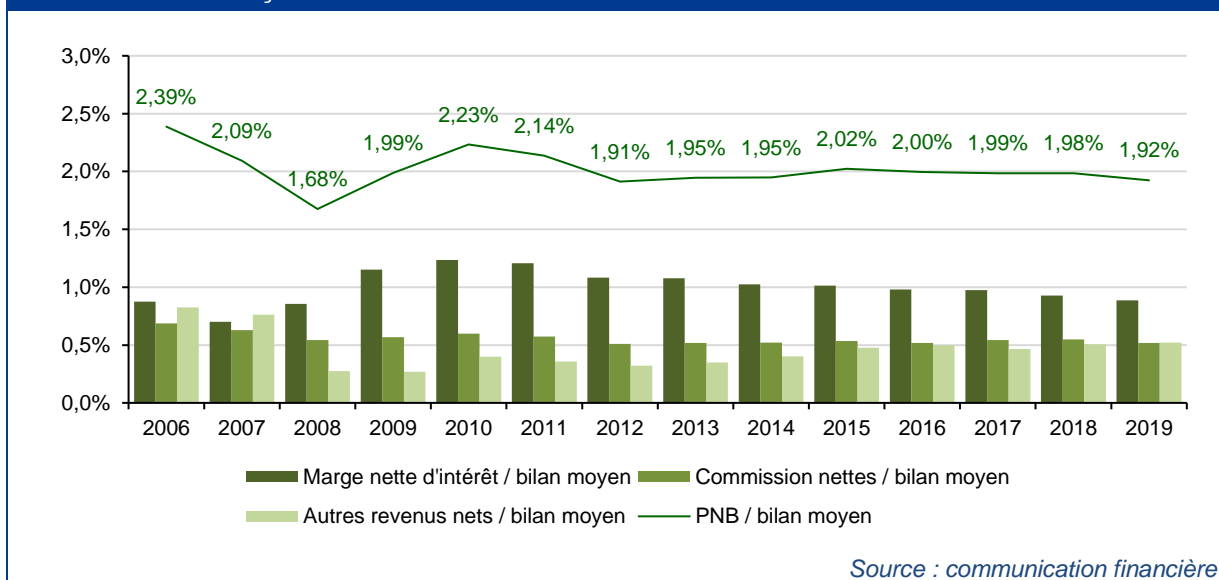
Rapporté au total de bilan moyen<sup>5</sup>, le PNB diminue de 6 points de base (bps) par rapport à 2018 à 1,92 % (Graphique 1) ; la hausse des bilans sur la période (+5,2 %) a en effet été plus soutenue que celle des revenus.

- Bien qu'elle progresse de 0,4 % en valeur par rapport à 2018 et continue de représenter la principale source de revenus des banques françaises, la marge nette d'intérêt (MNI) poursuit son érosion à 0,89 % du bilan moyen (-4 bps), prolongeant une tendance à la baisse depuis 2010 ;
- Les commissions nettes se contractent de 0,9 % en valeur et se replient en conséquence à 0,52 % du bilan moyen (-3 bps) ;
- Alimentés par la bonne orientation des marchés et une collecte soutenue en

assurance vie notamment, les autres revenus nets connaissent une progression vigoureuse de 8,2 % en valeur, et se maintiennent donc à 0,52 % du bilan moyen (+1 bp).

Sur longue période, les revenus des banques françaises rapportés au total de bilan se maintiennent à un niveau inférieur à celui de leurs principales concurrentes européennes et américaines (Graphique 2). Ce constat est notamment valable pour la MNI et pour les commissions nettes (cf. Annexe, Graphique 26 et Graphique 27). En outre, le déclin progressif de la MNI est spécifique aux banques françaises puisque, dans le même temps, cette dernière a légèrement progressé pour les banques européennes et fortement augmenté pour les banques américaines. Cette faiblesse de la marge d'intérêt est toutefois à mettre en regard du coût du risque, qui sur la période étudiée ressort pour les banques françaises à un niveau structurellement inférieur à celui des autres banques de l'échantillon.

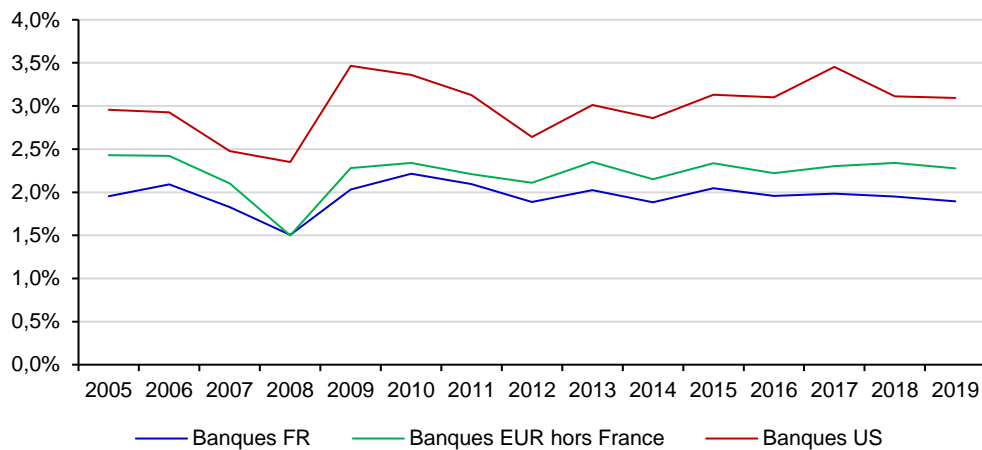
**Graphique 1 Évolution de la structure du PNB des six principaux groupes bancaires français**



<sup>5</sup> Le « bilan moyen » est utilisé :  $(\text{bilan}_{\text{fin}2019} + \text{bilan}_{\text{fin}2018}) / 2$



**Graphique 2 PNB rapporté au total de bilan d'un échantillon de grandes banques internationales**



Source : communication financière d'un échantillon de 29 banques, Federal deposit insurance corporation (FDIC) et calculs ACPR.

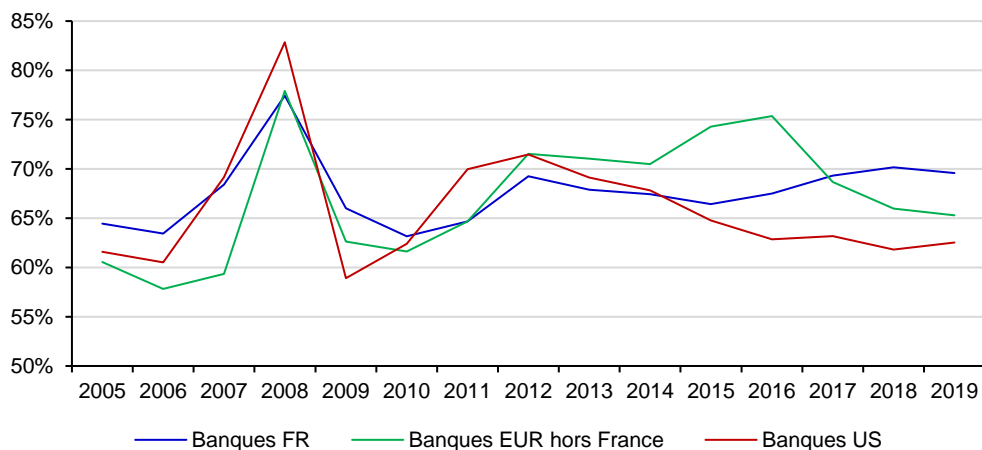
## 2. Un coefficient d'exploitation qui reste élevé en dépit du repli enregistré en 2019

L'augmentation des frais de gestion moins rapide que celle du PNB (+1,1 % vs +2 %) a permis aux banques françaises d'enregistrer un léger infléchissement de leur coefficient d'exploitation à

69,6 % (-0,6 pt) après 3 années de hausse.

Les banques françaises continuent toutefois de se comparer défavorablement avec leurs principales concurrentes européennes, dont les coefficients d'exploitation ont marqué un net repli depuis 2016, et a fortiori avec les banques américaines depuis 2015 (Graphique 3).

**Graphique 3 Coefficients d'exploitation des banques françaises, européennes et américaines**

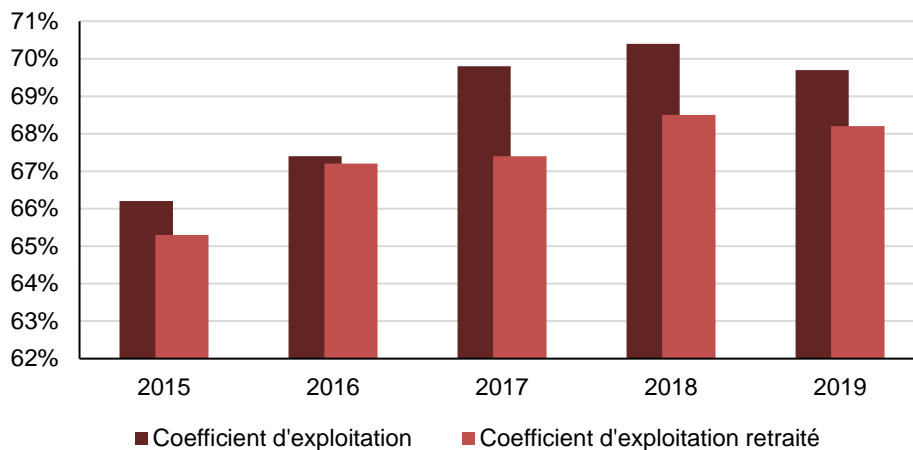


Source : communication financière d'un échantillon de 29 banques, et calculs ACPR.

La progression du coefficient d'exploitation des banques françaises est en partie alimentée par les charges engagées dans le cadre des différents plans de restructurations ou de digitalisation.

Toutefois, même retraité de ces éléments, il a poursuivi sa hausse entre 2015 et 2018, à un rythme néanmoins un peu moins soutenu, avant lui aussi de se replier en 2019 (Graphique 4).

**Graphique 4 Coefficient d'exploitation des banques françaises**

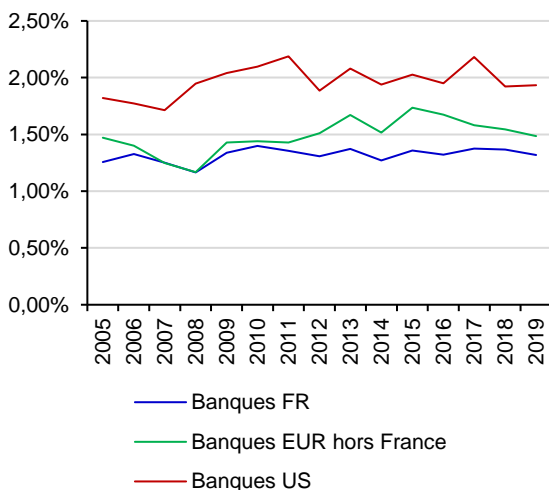


Source : communication financière

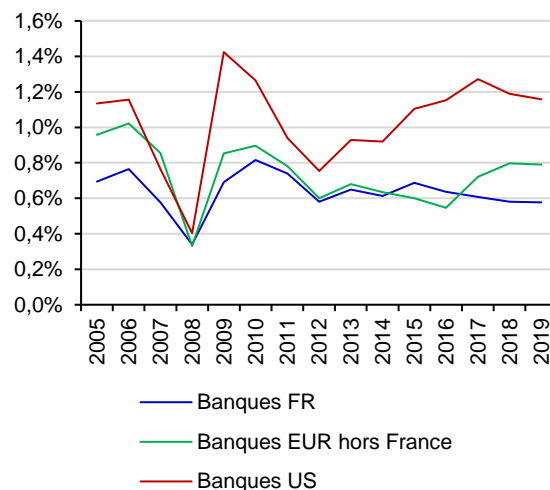
Le niveau plus élevé du coefficient d'exploitation des banques françaises reflète la relative faiblesse de leurs revenus ; en effet, si elles affichent des frais de gestion rapportés à leur total de bilan inférieurs à leurs principales concurrentes (Graphique 3), cette meilleure maîtrise des

charges d'exploitation ne compense que partiellement les écarts de revenus. Les banques françaises affichent en particulier un résultat brut d'exploitation nettement inférieur à leurs concurrentes européennes depuis 2017 (Graphique 6).

**Graphique 5 Frais de gestion rapportés au total de bilan des banques françaises, européennes et américaines**



**Graphique 6 Résultat brut d'exploitation rapporté au total de bilan des banques françaises, européennes et américaines**



Source : communication financière d'un échantillon de 29 banques, FDIC et calculs ACPR

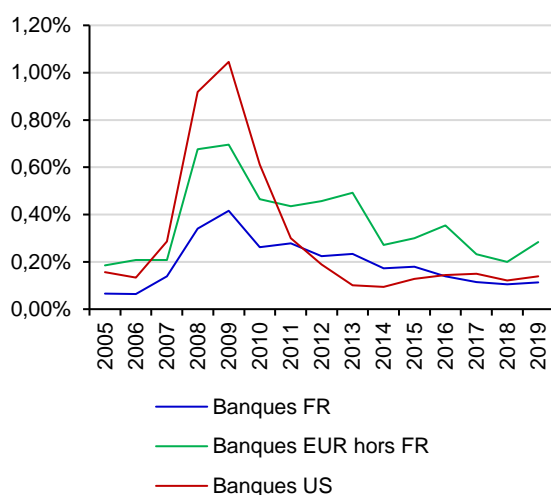
### 3. Le coût du risque se maintient à un faible niveau malgré un léger rebond en 2019

Bien qu'il ait connu une progression de 12,9 % en 2019, sous l'effet en particulier de la vive augmentation enregistrée au sein de la Banque de financement, le coût du risque se maintient globalement à un faible niveau compte tenu de la forte hausse des encours de crédits (cf. infra) : rapporté au total de bilan, il est ainsi sensiblement équivalent à celui de 2017 et 2018 (0,11 %) ; avec un coût du risque très réduit, les banques françaises se comparent favorablement aux autres banques européennes, lesquelles ont

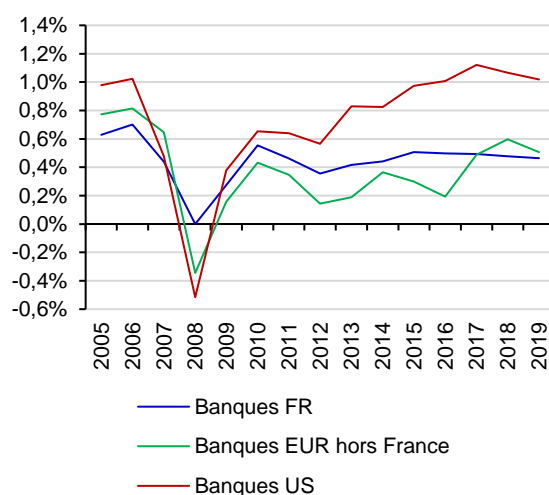
enregistré une nette progression du coût du risque en 2019 (Graphique 7).

Le niveau relativement plus faible du coût du risque des banques françaises estompé en grande partie l'écart défavorable de rentabilité brute d'exploitation avec leurs principales concurrentes européennes : les deux ensembles affichent ainsi un résultat avant impôt assez semblable (Graphique 8) ; les banques américaines dégagent quant à elles une rentabilité nettement plus élevée, bénéficiant à la fois de revenus beaucoup plus importants et d'un coût du risque contenu au cours des dernières années.

**Graphique 7 Coût du risque rapporté au total de bilan des banques françaises, européennes et américaines**



**Graphique 8 Résultat avant impôt rapporté au total de bilan des banques françaises, européennes et américaines**



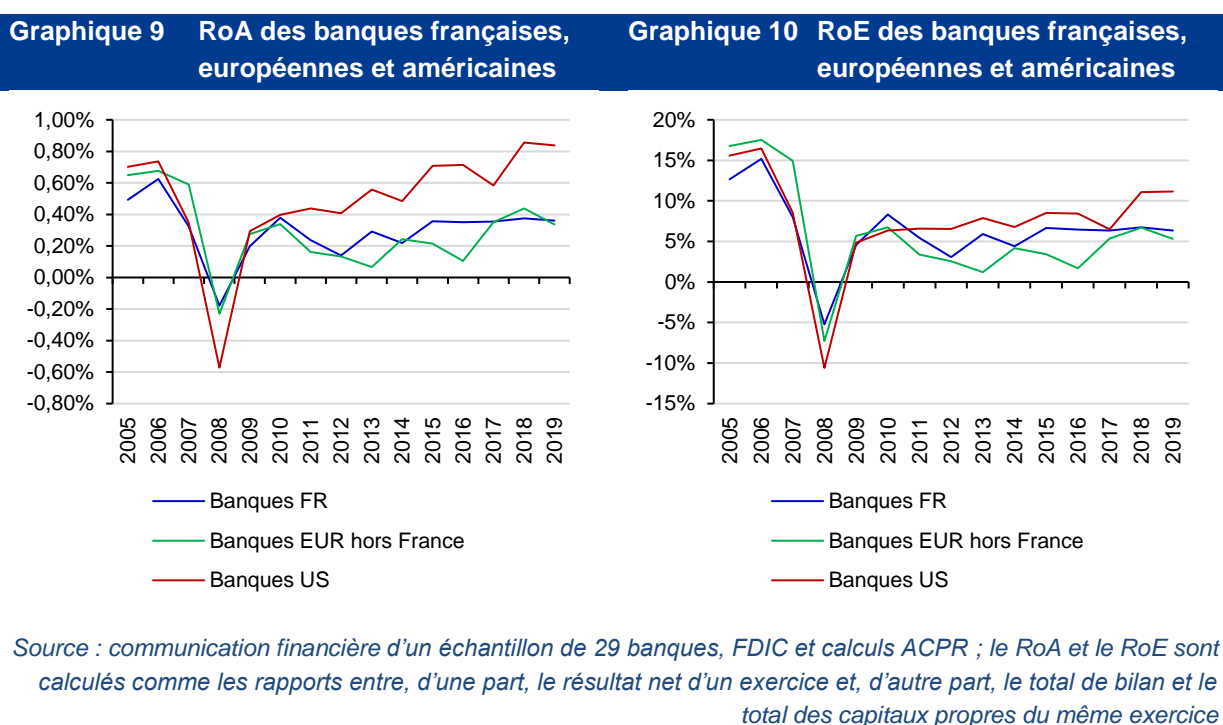
Source : communication financière d'un échantillon de 29 banques, FDIC et calculs ACPR

#### 4. Une rentabilité des actifs et des fonds propres stable depuis 2015

Les banques françaises affichent de nouveau en 2019 un rendement des actifs (*return on assets* ou RoA) légèrement meilleur que leurs principales concurrentes européennes sous l'effet principalement de la hausse du coût du risque pour ces dernières ; le RoA des banques françaises est en outre extrêmement stable depuis 2015 (Graphique 9). Même en corrigeant les écarts de référentiels comptables<sup>6</sup>, les banques américaines enregistrent un RoA nettement plus élevé, dépassant même depuis

2018 le niveau observé avant la crise financière.

Des constats analogues peuvent être faits s'agissant du rendement des capitaux propres (*return on equity* ou RoE ; Graphique 10), à la seule différence que les banques américaines affichent comme leurs concurrentes françaises et européennes un niveau sensiblement plus réduit qu'avant la crise. Cette situation reflète le renforcement conséquent des fonds propres de l'ensemble des banques depuis 2005 et, concomitamment, la baisse de leur endettement (cf. infra et Annexe, Graphique 30 à Graphique 32).



<sup>6</sup> Comme pour les banques européennes, l'analyse pour les banques américaines, qui établissent leurs comptes en normes US GAAP, s'appuie sur des totaux de bilans IFRS publiés par la FDIC de 2012 à 2017 et estimés pour les périodes antérieures et postérieures sur la base des structures des bilans.

## 5. Une poursuite de la diversification des modèles d'affaires à travers le développement de l'assurance

L'ensemble des lignes métiers ont enregistré une progression de leurs revenus par rapport à 2018 ; les performances, mesurées au travers du résultat avant impôt, sont toutefois plus contrastées compte tenu d'évolutions hétérogènes des frais de gestion et du coût du risque.

### 5.1. Une légère progression du résultat avant impôt de la Banque de détail et des financements spécialisés

En dépit d'une hausse du coût du risque de 6,3 %, la Banque de détail et les financements spécialisés ont enregistré une progression du résultat avant impôt de 1,1 % en 2019 compte tenu d'une moindre augmentation des frais de gestion par rapport au PNB et de l'effet des revenus exceptionnels (Tableau 2).

**Tableau 2 Principaux agrégats des pôles Banque de détail et financement spécialisés**

	Banque de détail en France		Banque de détail à l'international		Financements spécialisés		TOTAL	
	2019	Var. 2018	2019	Var. 2018	2019	Var. 2018	2019	Var. 2018
<b>PNB</b>	<b>62,9</b>	<b>+0,8%</b>	<b>19,5</b>	<b>+1,9%</b>	<b>15,1</b>	<b>+3,6%</b>	<b>97,5</b>	<b>+1,4%</b>
Frais de gestion	44,4	+0,8%	12,6	+1,4%	8,0	+2,8%	65,0	+1,2%
Coefficient d'exploitation	70,5%	+0,0 pt	64,8%	-0,3 pts	53,3%	-0,4 pt	66,7%	-0,2 pt
<b>RBE</b>	<b>18,5</b>	<b>+0,7%</b>	<b>6,9</b>	<b>+2,8%</b>	<b>7,0</b>	<b>+4,4%</b>	<b>32,4</b>	<b>+1,9%</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>3,7</b>	<b>-0,4%</b>	<b>1,9</b>	<b>+13,2%</b>	<b>2,2</b>	<b>+13,3%</b>	<b>7,8</b>	<b>+6,3%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>14,9</b>	<b>+1,0%</b>	<b>4,9</b>	<b>-0,8%</b>	<b>4,9</b>	<b>+0,9%</b>	<b>24,7</b>	<b>+0,6%</b>
Autres produits et charges	0,3	+30,7%	0,3	-9,6%	0,3	+27,3%	0,9	+14,8%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>15,2</b>	<b>+1,6%</b>	<b>5,2</b>	<b>-1,3%</b>	<b>5,2</b>	<b>+2,1%</b>	<b>25,6</b>	<b>+1,1%</b>

Source : communication financière

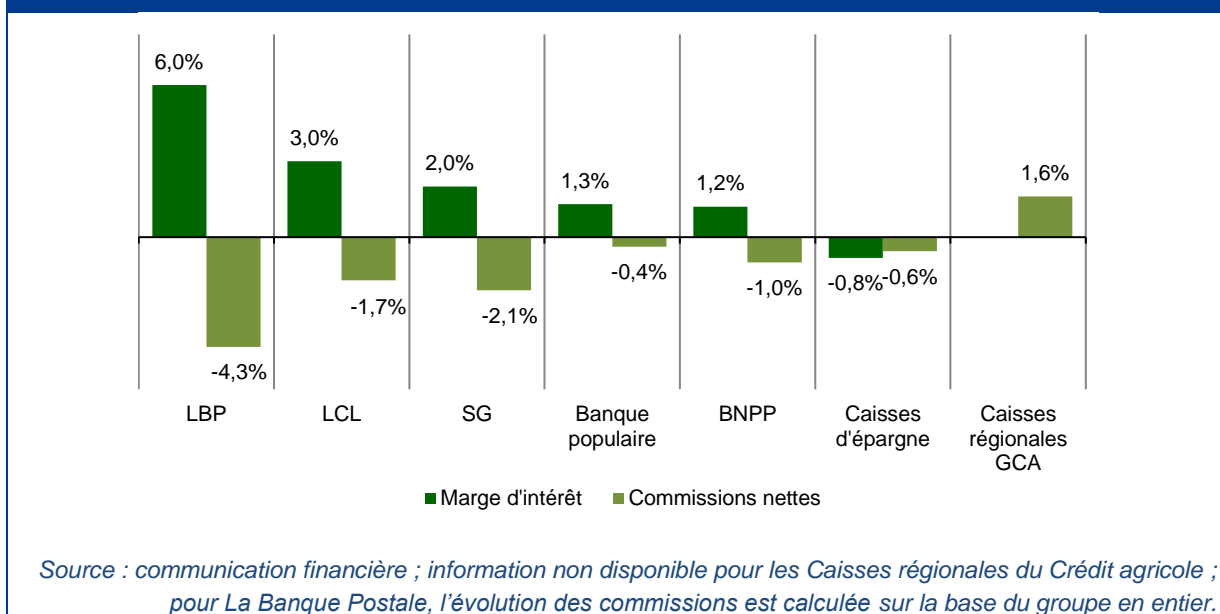
La Banque de détail en France a bénéficié en 2019 de la forte croissance des encours de crédits aux particuliers (+6,6 %) et aux sociétés non financières (+5 %), ce qui a permis d'augmenter les revenus nets d'intérêt ; en revanche, les commissions nettes ont généralement diminué (Graphique 11), limitant la progression du PNB (+0,8 %). Au final, l'augmentation modérée des frais de gestion et la légère baisse du coût du risque permettent de dégager un résultat avant impôts en hausse de 1,6 %.

L'évolution du PNB de la Banque de détail à

l'international est un peu plus dynamique (+1,9 %), mais la performance des activités est pénalisée par la nette hausse du coût du risque (+13,2 %), qui conduit à une baisse du résultat avant impôt de 1,3 %.

Enfin, les revenus issus des Services financiers spécialisés croissent plus rapidement (3,6 %), permettant d'absorber à la fois la hausse des frais de gestion (+2,8 %) et du coût du risque (+13,3 %) ; au final, le résultat avant impôt progresse de 2,1 %.

**Graphique 11 Évolutions de la marge nette d'intérêt et des commissions nettes de la Banque de détail en France entre 2018 et 2019**



## 5.2. Une progression des revenus de la Banque de financement et d'investissement insuffisante pour compenser la forte hausse du coût du risque

En dépit d'une hausse de 5,2 % du PNB qui a permis d'absorber celle des frais de gestion, la Banque de financement et d'investissement a pâti d'une très nette augmentation du coût du risque, multiplié par 4,6 par rapport à 2018. De ce fait, le résultat avant impôt s'inscrit en repli de 3,2 % (Tableau 3).

La hausse du coût du risque, représentative de quelques sinistres de grande taille, concerne exclusivement la Banque de financement ; de fait,

même si elle dégage un résultat brut d'exploitation en progression de 3,6 %, elle enregistre un repli important de son résultat avant impôt (-8,8 %).

Si la Banque d'investissement enregistre des performances nettement meilleures, avec un résultat avant impôt en hausse de 26,2 % sous l'effet d'une progression des revenus près de deux fois plus rapide que celle des frais de gestion, les situations sont très hétérogènes entre banques, illustrant les stratégies de croissance ou a contrario de réduction des activités. De même, les évolutions entre les différentes lignes métiers au sein du pôle sont contrastées, les activités de taux, de changes et de matières premières ayant davantage progressé que celles sur les actions (+14,2 % vs +3,1 % ; Tableau 4).

**Tableau 3 Principaux agrégats des pôles Banque de financement et d'investissement**

	Banque de financement		Banque d'investissement		Total	
	2019	Var. 2018	2019	Var. 2018	2019	Var. 2018
<b>PNB</b>	<b>9,4</b>	<b>+3,6%</b>	<b>12,9</b>	<b>+8,1%</b>	<b>27,6</b>	<b>+5,2%</b>
Frais de gestion	5,4	+2,1%	10,6	+4,9%	19,4	+4,0%
Coefficient d'exploitation	57,7%	-0,8 pts	82,4%	-2,5 pts	70,4%	-0,8 pts
<b>RBE</b>	<b>4,0</b>	<b>+5,6%</b>	<b>2,3</b>	<b>+25,7%</b>	<b>8,2</b>	<b>+8,3%</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>0,5</b>	<b>x271</b>	<b>0,0</b>	<b>-29,5%</b>	<b>1,0</b>	<b>x4,6</b>
Résultat d'exploitation courante	3,4	-8,7%	2,2	+27,7%	7,1	-2,6%
Autres produits et charges	0,0	-23,7%	0,0	-80,0%	0,0	-50,0%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3,5</b>	<b>-8,8%</b>	<b>2,2</b>	<b>+26,2%</b>	<b>7,2</b>	<b>-3,2%</b>

Source : communication financière ; le Total est supérieur à la somme de la Banque de financement et de la Banque d'investissement car certaines banques ne communiquent pas ce détail au sein de leur pôle de Banque de financement et d'investissement

**Tableau 4 Évolution des revenus des principales lignes métiers de la Banque de financement et d'investissement**

	BNPP	SG	GCA	BPCE	Total
Taux, change, matières premières	+31,0%	+0,7%	+14,8%	-3,5%	+14,2%
Actions	-0,4%	-3,3%	+0,4%	x2,4	+3,1%

Source : communication financière

### 5.3. L'Assurance et la gestion d'actifs sont toujours dynamiques...

Les métiers d'Assurance et de Gestion d'actifs représentent une part croissante des revenus des groupes bancaires, avec une hausse du résultat avant impôt de 5,7 %. Cette tendance reflète notamment l'augmentation des encours d'assurance, et la progression de la vente de produits d'assurance non-vie (Tableau 5).

### 5.4. ...et ont tiré la rentabilité globale

Les six grands groupes bancaires français

conservent une base diversifiée de revenus, mais avec des performances hétérogènes selon les métiers et selon les banques.

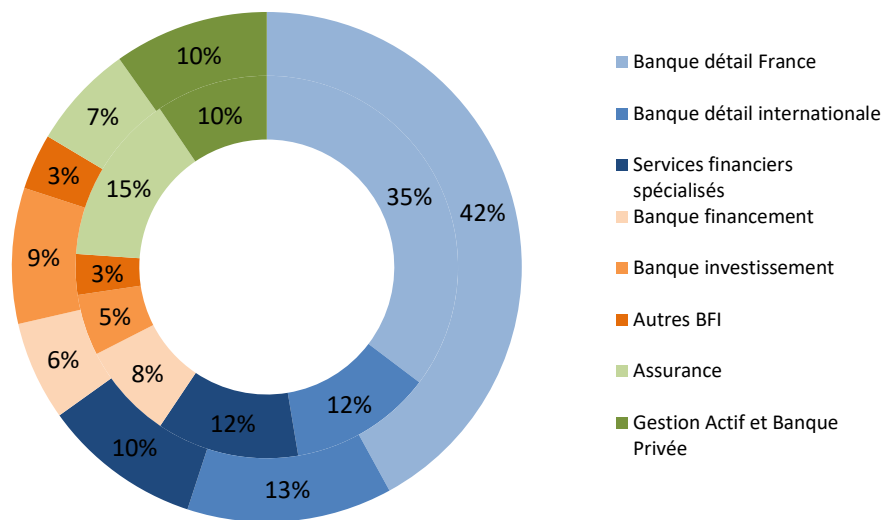
La Banque de détail en France assure 42 % du PNB, mais à peine plus d'un tiers du résultat avant impôts, tandis que la Banque d'investissement fait face à une forte concurrence internationale et aux conditions parfois volatiles des marchés. À l'inverse, les activités de gestion d'actifs, d'assurance et de banque privée, qui représentent 17 % du PNB, concentrent presque un quart du résultat avant impôt du fait de leur rentabilité d'exploitation plus élevée (Graphique 12).

**Tableau 5 Principaux agrégats de l'Assurance et de la gestion d'actifs**

	2019	2018	Var. 2018
<b>PNB</b>	<b>24,6</b>	<b>23,5</b>	<b>+4,6%</b>
<i>dont assurance</i>	<i>9,9</i>	<i>9,3</i>	<i>+6,7%</i>
Frais de gestion	14,6	14,1	+3,3%
Coefficient d'exploitation	59,3%	60,0%	-0,7 pt
<b>RBE</b>	<b>10,0</b>	<b>9,4</b>	<b>+6,5%</b>
Coût du risque	0,0	0,1	-48,0%
<b>Résultat d'exploitation courante</b>	<b>10,0</b>	<b>9,4</b>	<b>+6,8%</b>
Autres produits et charges	0,3	0,4	-21,8%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>10,3</b>	<b>9,7</b>	<b>+5,7%</b>

Source : communication financière

**Graphique 12 Contribution des différentes lignes métiers au PNB (anneau extérieur) et au résultat avant impôt (anneau intérieur) des principales banques françaises**



Source : communication financière ; Autres BFI : activités de la BFI qui n'ont pu être ventilées entre Banque de financement et Banque d'investissement.



# Une croissance des bilans dynamique

## 1. Une nouvelle progression des bilans

À la fin de l'exercice 2019, le total de bilan agrégé des six principaux groupes bancaires français s'élève à 7 011 milliards d'euros contre 6 625 milliards un an plus tôt, soit une croissance de 5,8 % sur la période (Tableau 6).

En l'absence de modifications substantielles de leur périmètre entre 2018 et 2019, cette augmentation reflète la croissance organique des différents groupes :

- À l'actif, comme l'année précédente, la progression du bilan est tirée par celle des prêts et créances, en particulier aux grandes entreprises et à la clientèle de détail, ainsi que par les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les comptes de trésorerie et de banques centrales, qui marquent une nouvelle progression en 2019
- au contraire du repli observé entre 2017 et 2018.
- Au passif, ce sont avant tout les dépôts autres que ceux d'établissements de crédit qui alimentent la progression du bilan, même si les passifs détenus à des fins de transaction et les titres de dette contribuent également à la tendance. À ce dernier égard, les conditions de marché favorables en 2019 ont conduit à des volumes d'émission historiquement élevés d'instruments de dette, en particulier d'obligations éligibles MREL / TLAC. Les banques ont ainsi profité de ces conditions pour préfinancer certains de leurs besoins de 2020 dans un contexte de demande toujours très soutenue des investisseurs, comme illustré dans le Tableau 7. Cette avance sur les programmes d'émission 2020 a constitué une précieuse marge de manœuvre pour aborder le tarissement des ressources de marché observé en lien avec la crise du COVID-19.

**Tableau 6 Bilan des principales banques françaises (en milliards d'euros)**

	2019	2018	Var° 2019/2018	Contribution à la var° 2019/2018	Structure 2019
<b>ACTIF</b>	<b>7 011,2</b>	<b>6 624,6</b>	<b>+5,8%</b>	<b>+5,8%</b>	<b>100,0%</b>
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	590,1	520,9	+13,3%	+1,0%	8,4%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 409,8	1 315,7	+7,2%	+1,4%	20,1%
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation et obligatoirement en juste valeur par le biais du compte de résultat	69,9	69,4	+0,7%	+0,0%	1,0%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	260,3	261,5	-0,5%	-0,0%	3,7%
Prêts et créances sur les grandes entreprises	1 436,3	1 348,0	+6,5%	+1,3%	20,5%
Prêts et créances sur la clientèle de détail	1 751,6	1 649,0	+6,2%	+1,5%	25,0%
Autres prêts et créances	935,7	923,4	+1,3%	+0,2%	13,3%
Dérivés - comptabilité de couverture (actif)	63,7	49,2	+29,4%	+0,2%	0,9%
Autres actifs	493,8	487,4	+1,3%	+0,1%	7,0%
<b>PASSIF</b>	<b>7 011,2</b>	<b>6 624,6</b>	<b>+5,8%</b>	<b>+5,8%</b>	<b>100,0%</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 196,9	1 153,2	+3,8%	+0,7%	17,1%
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	212,7	193,0	+10,2%	+0,3%	3,0%
Dérivés - comptabilité de couverture (passif)	64,1	50,7	+26,4%	+0,2%	0,9%
Dépôts banques centrales	177,6	182,3	-2,6%	-0,1%	2,5%
Dépôts d'établissements de crédit	222,9	213,5	+4,4%	+0,1%	3,2%
Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)	3 349,7	3 160,1	+6,0%	+2,9%	47,8%
Titres de dette (y compris les obligations)	993,9	922,4	+7,8%	+1,1%	14,2%
Provisions	29,9	32,0	-6,7%	-0,0%	0,4%
Passifs subordonnés	83,9	80,6	+4,2%	+0,1%	1,2%
Capitaux propres part du groupe	426,7	399,0	+6,9%	+0,4%	6,1%
Autres passifs	252,8	237,7	+6,3%	+0,2%	3,6%

Source : états FINREP, calculs ACPR ; contribution à la variation : variation du poste concerné, en montant, entre 2018 et 2019 rapportée à la variation, en montant, du total de bilan entre 2018 et 2019

**Tableau 7 Programme 2019 de financement à moyen/long terme, milliards d'euros**

	Objectifs	Réalisé au 31/12/2019	Taux de réalisation	Maturité moyenne (années)
<b>BNPP</b>	28 (dont 10 en dette senior non préférée)	34,3 (dont 12,1 en dette senior non préférée)	122 %	4,5
<b>SG</b>	31 (dont 19 d'émissions structurées)	39,2 (dont 61 % d'émissions structurées)	126 %	nc
<b>GCA (CASA)</b>	12 (dont 4,5 en dette Tier 2 ou senior non préférée)	14,1 (dont 7,3 en dette senior préférée 5,2 en dette senior non préférée)	118 %	7,9
<b>GBPCE</b>	22 (dont : Sécurisé 30 % / Non-sécurisé 70 % ; senior non préféré : 4 à 5)	27,5 (dont : 7,3 en Senior non préféré et 1 en Covered bonds)	125 %	7,4

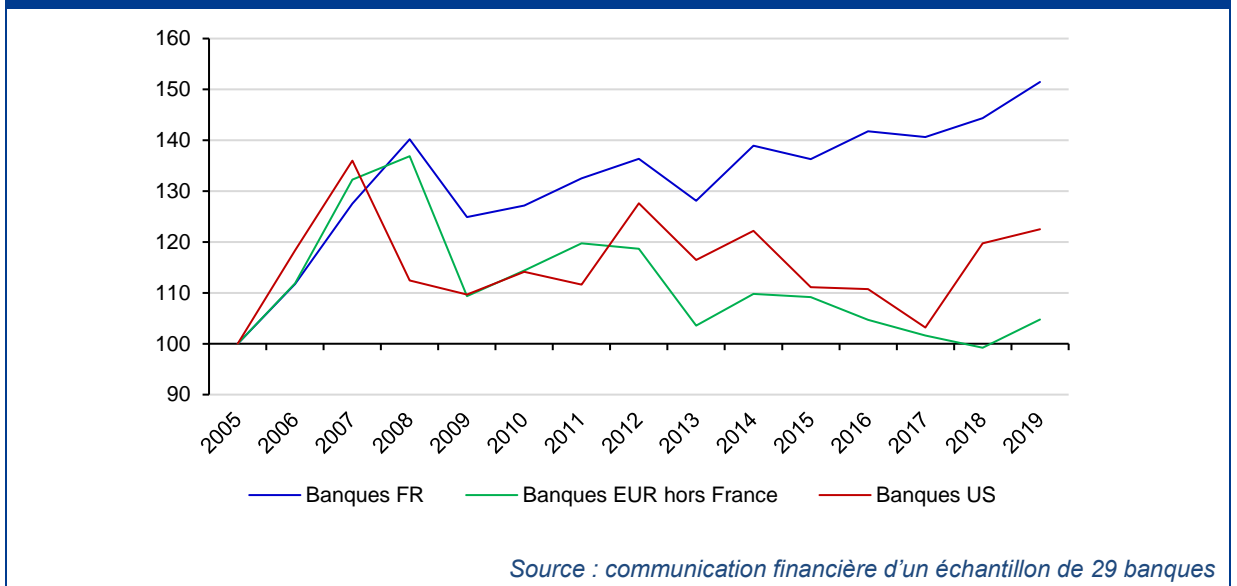
Source : communication financière

Sur longue période, les banques françaises se distinguent collectivement par la forte croissance de leur bilan : celui-ci a progressé de plus de 50 % depuis 2005 alors qu'il est resté quasi inchangé pour les autres banques européennes de l'échantillon et a crû deux fois moins vite pour les banques américaines (Graphique 13).

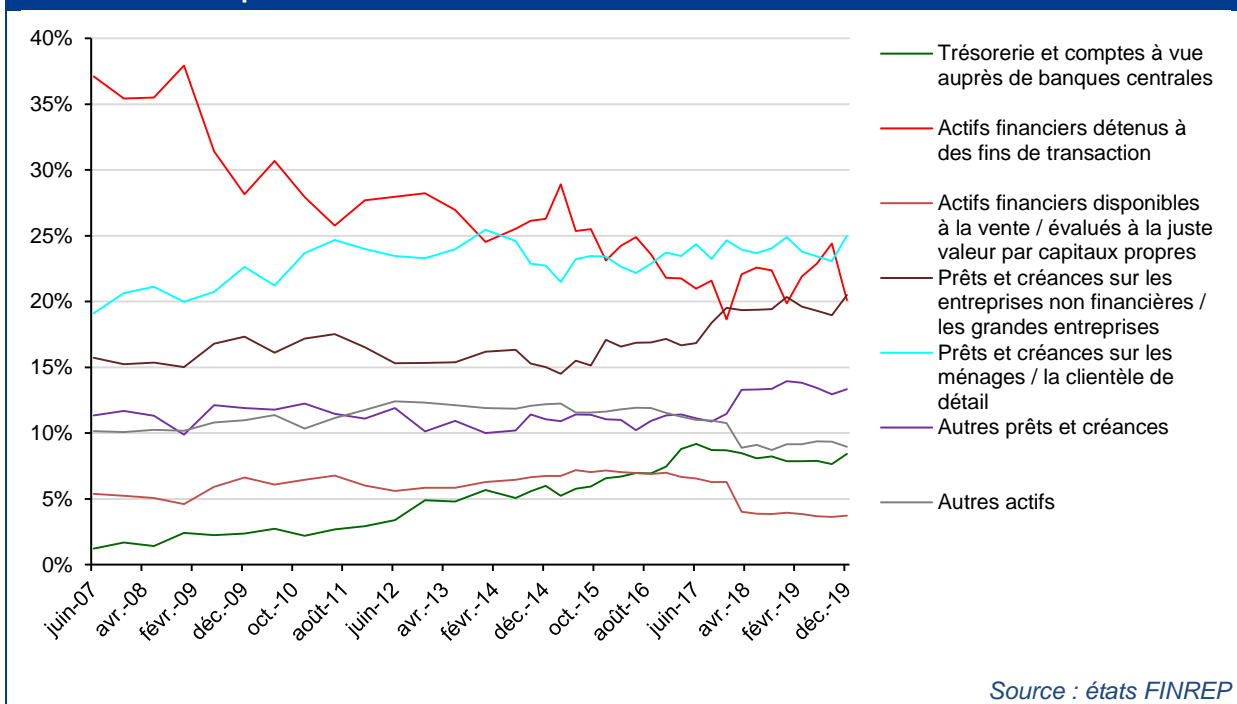
fortement réduit leurs actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Dans ce contexte, la progression de l'actif a été alimentée par les comptes de trésorerie et les dépôts auprès des banques centrales, ainsi que par les crédits aux entreprises et aux ménages, tandis que la croissance du passif reflète très majoritairement la vive augmentation des dépôts (cf. Graphique 14 et Graphique 15).

Depuis 2007, les banques françaises ont

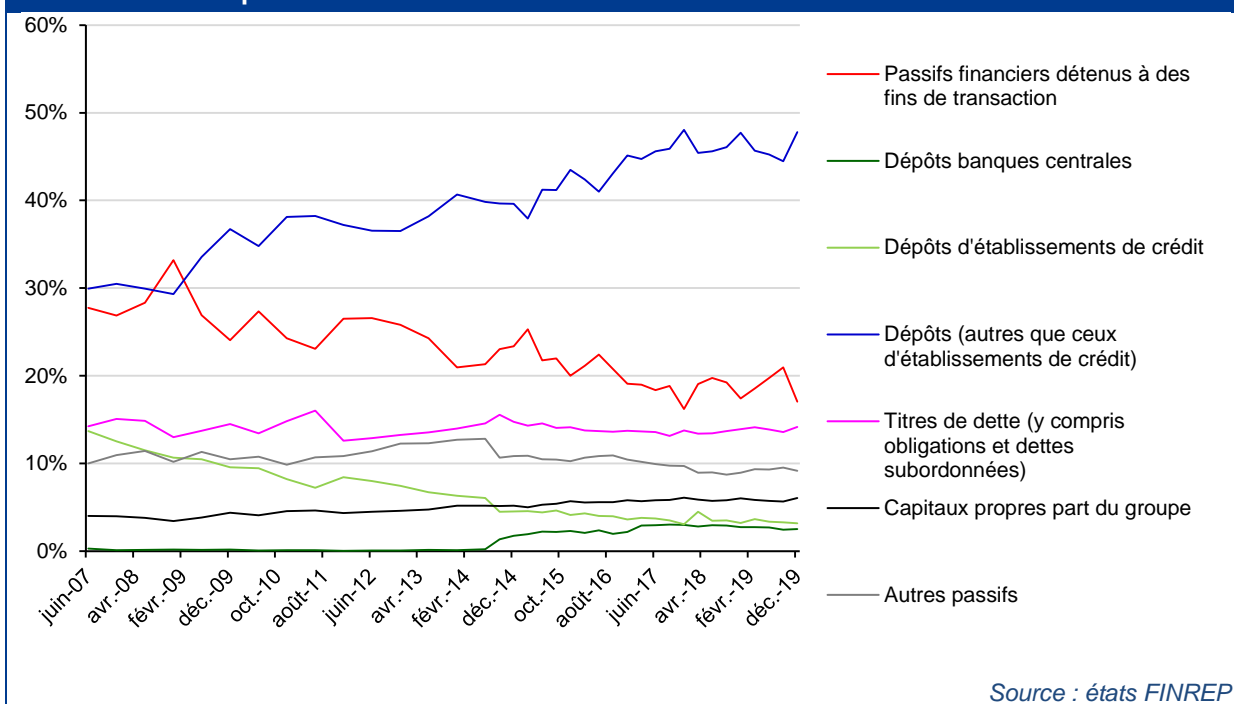
**Graphique 13 Évolution des bilans des banques françaises, européennes et américaines**



**Graphique 14 Évolution de la structure de l'actif des six grands groupes bancaires français depuis 2007**



**Graphique 15 Évolution de la structure du passif des six grands groupes bancaires français depuis 2007**



## 2. Une poursuite de l'amélioration de la qualité des actifs

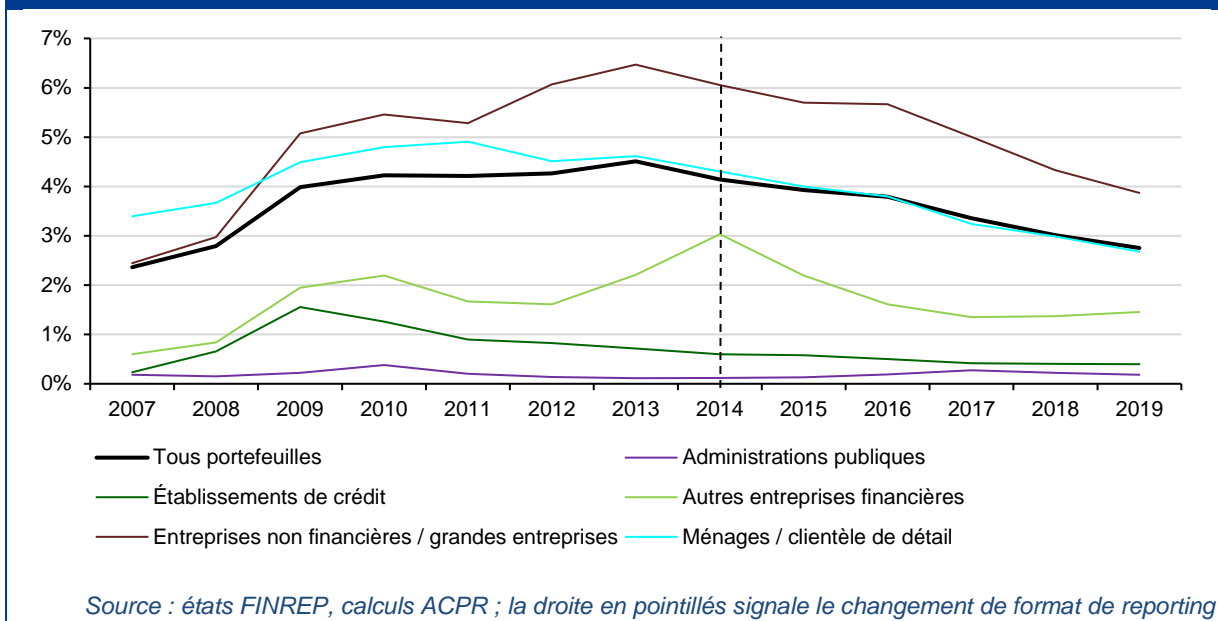
Le taux d'actifs dépréciés des banques françaises a poursuivi sa tendance baissière en 2019, passant en un an de 3 % à 2,8 % (Graphique 16).

Si elle reflète en partie la progression globale des

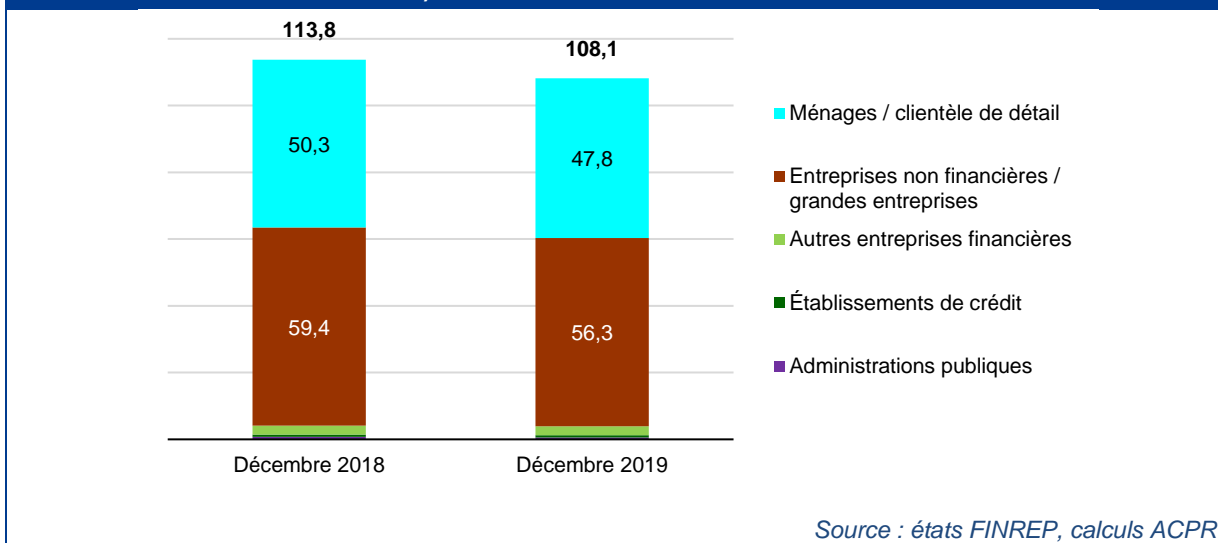
encours de crédits, la décreue du taux d'actifs dépréciés provient également de la baisse observée sur la clientèle de détail (-4,9 %) ainsi que sur les grandes entreprises (-5,2 % ; Graphique 17).

Dans le même temps, le taux de provisionnement des actifs dépréciés a légèrement décliné, passant de 54,4 % à 53,7 % (Graphique 18).

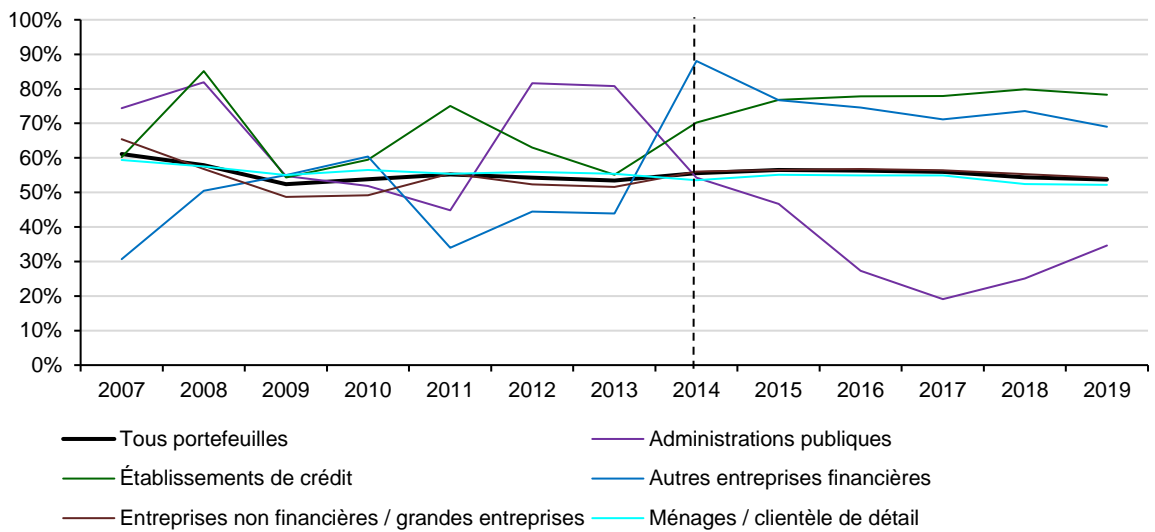
**Graphique 16 Évolution du taux d'actifs dépréciés des six grands groupes bancaires français**



**Graphique 17 Évolution des actifs dépréciés des six grands groupes bancaires français (en milliards d'euros)**



**Graphique 18 Évolution du taux de provisionnement des actifs dépréciés des six grands groupes bancaires français**

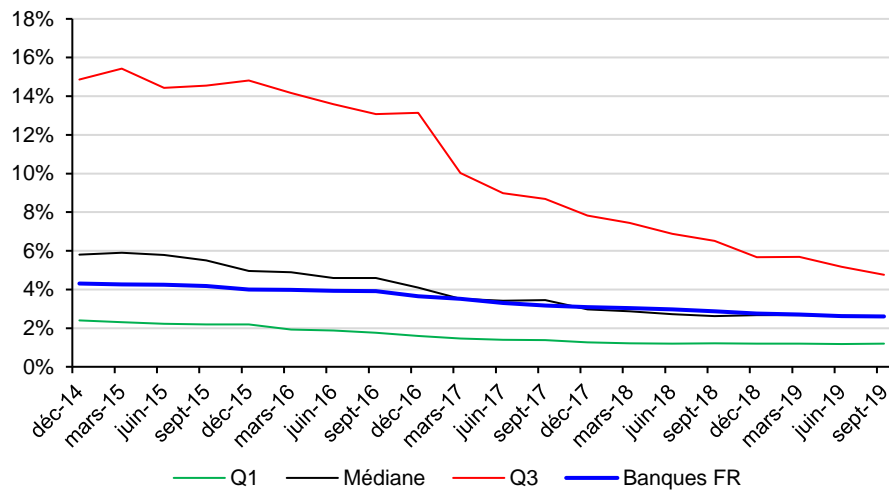


Source : EBA (AQT\_3.2)

En termes de comparaisons européennes, les banques françaises<sup>7</sup> affichent toujours un taux de prêts non performants au niveau de la médiane des banques de l'échantillon EBA (Graphique 19).

Elles se comparent en outre favorablement en termes de taux de provisionnement, se situant au niveau du 3<sup>ème</sup> quartile des banques européennes (Graphique 20).

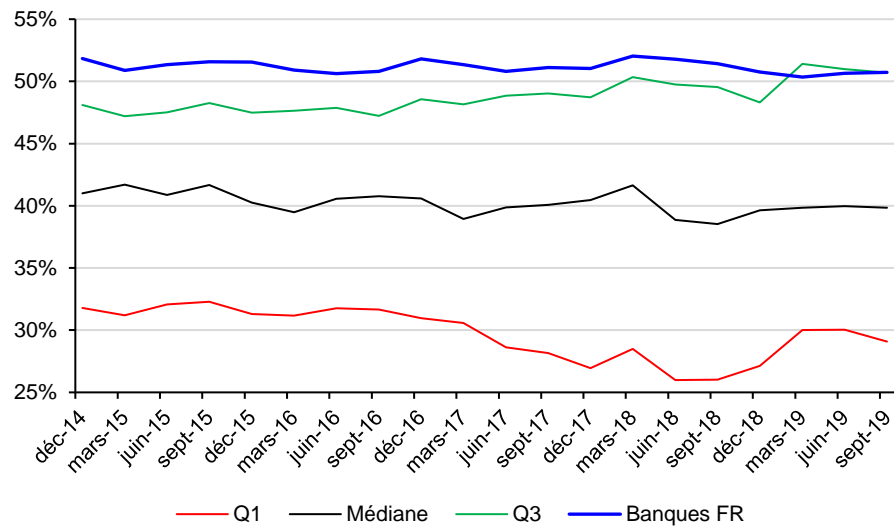
**Graphique 19 Évolution du taux de prêts non performants des principales banques européennes**



Source : EBA (AQT\_3.2)

<sup>7</sup> Les banques françaises incluses dans l'échantillon couvert par l'EBA comprennent, outre les 6 grands groupes couverts dans le reste de la présente analyse, la Banque centrale de compensation, BPI France, la Caisse de refinancement de l'habitat, RCI Banque, et SFIL.

**Graphique 20 Évolution du taux de provisionnement des prêts non performants des principales banques européennes**



Source : EBA (AQT\_41.2)

# Des ratios de capital et de liquidité nettement renforcés par rapport à la crise de 2008

## 1. Des ratios de capital en augmentation constante

### 1.1. Un ratio de solvabilité amélioré depuis la crise financière

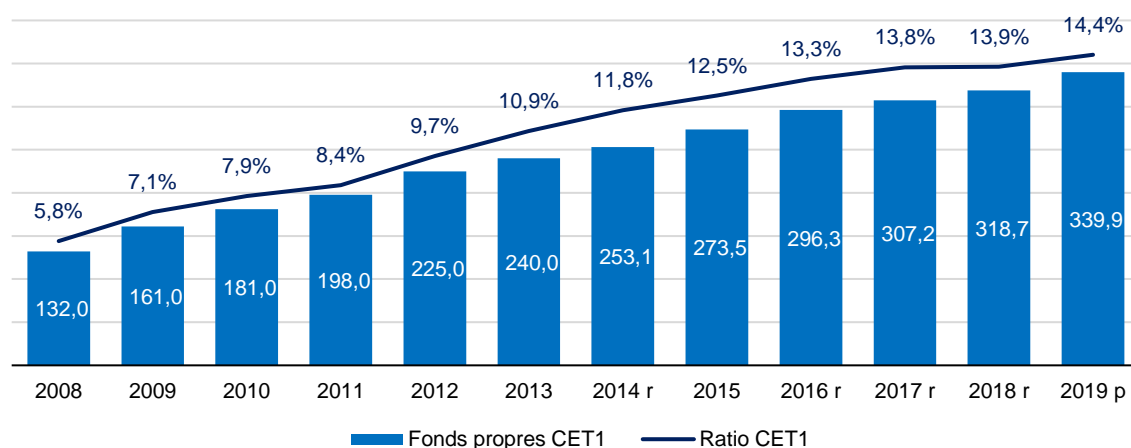
Les principales banques françaises ont renforcé leur ratio de solvabilité depuis la crise financière sous l'effet des évolutions réglementaires « Bâle III » (Graphique 21) : avant prise en compte des décisions de suspendre les versements de dividendes ou les autres types de distributions en 2020, le ratio CET1 agrégé atteint 14,4 % à fin 2019, en progression de 0,5 pt par rapport à 2018. Cette hausse du ratio CET1 agrégé reflète une augmentation des fonds propres CET1 (+6,7 % sur 1 an à 339,9 milliards d'euros) plus rapide que celle des risques pondérés (RWA ; +2,6 % à 2 359,6 milliards d'euros<sup>8</sup>).

À noter que le 12 mars 2020, la BCE a annoncé des mesures d'allègement des cibles de fonds propres, afin de permettre aux banques de répondre aux besoins soudains de financement de l'économie générés par la crise COVID-19. La BCE permet aux banques d'opérer temporairement en-dessous du niveau de capital défini par les attentes de pilier 2 et a rappelé que le coussin de conservation pouvait être utilisé durant les retournements de cycles. Par ailleurs, ces mesures temporaires de la BCE ont été accompagnées par les mesures des autorités macro-prudentielles. Le HCSF a en effet décidé d'abaisser à 0 % le coussin contracyclique applicables aux expositions en France. Les banques sont également autorisées par la BCE à couvrir partiellement les exigences de pilier 2 avec des instruments subordonnés de type AT1 ou T2, en anticipation de dispositions de la Directive CRD V dont l'entrée en vigueur est prévue à la fin de l'année 2020.

<sup>8</sup> La progression des risques pondérés en 2019 (+60,1 milliards d'euros) provient exclusivement de celle des exigences au titre du risque de crédit (+66,6 milliards), qui ont été alimentées par la hausse des volumes d'expositions. À l'inverse, les risques pondérés au titre des risques de marché, risque opérationnel et CVA diminuent (respectivement -8,1, -4,7 et -3,8 milliards d'euros) tandis que ceux liés aux autres exigences progressent de 10,1 milliards, en lien avec les nouvelles exigences relatives au risque de crédit des positions de titrisation définies dans le nouveau cadre réglementaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



**Graphique 21 Évolution du ratio CET1 agrégé des six principaux groupes bancaires français**



Source : États BAFI/SURFI et COREP, données Quantitative impact study Bâle III (QIS) et communication financière ; calculs ACPR ; r : révisé par rapport à 2018, p : provisoire

Ce renforcement des fonds propres intervenu en 2019 est homogène, les 6 groupes bancaires ayant tous augmenté leur ratio CET1 en 2019 par rapport à l'année précédente (Tableau 8).

Les banques françaises offrent une dispersion marquée en termes de niveau de ratio CET1, les

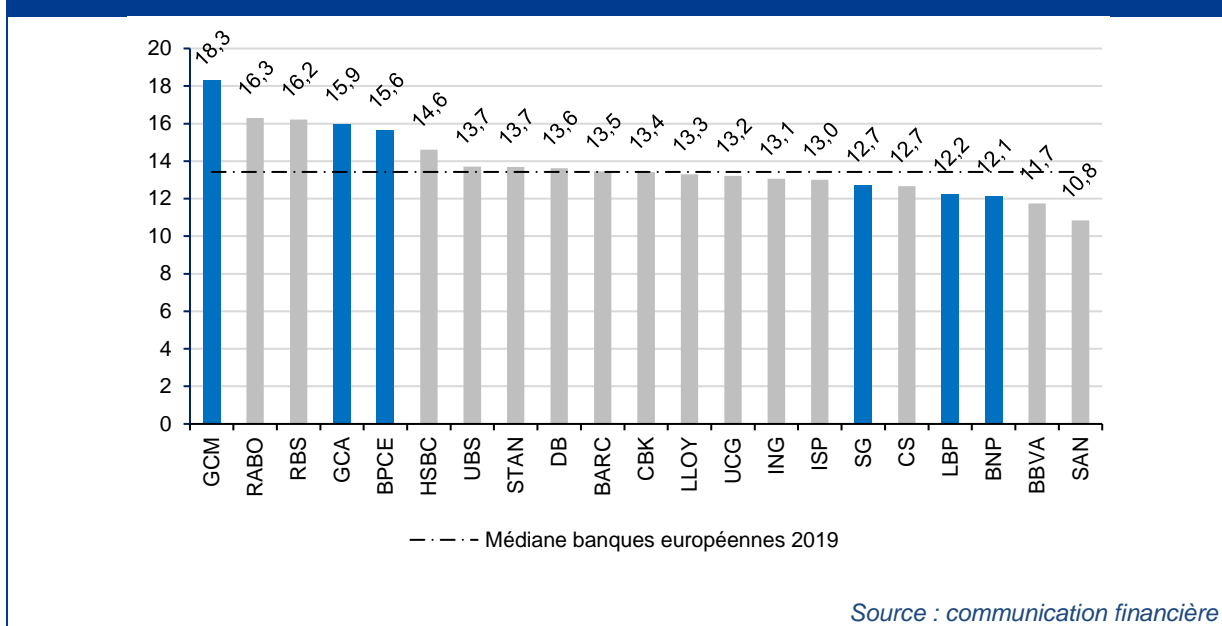
trois groupes mutualistes se situant sensiblement au-dessus de la médiane de l'échantillon des banques européennes (qui se situe à 13,4 %) tandis que BNPP, SG et LBP se positionnent en-dessous (Graphique 22).

**Tableau 8 Ratios CET1 des six grands groupes bancaires français**

	BNPP	SG	GCA	GBPCE	GCM	LBP
Décembre 2018	11,8 %	11,2 %	15,0 % (11,5 % CASA)	15,5 % (10,8 % Natixis)	17,5 %	11,7 %
Décembre 2019	12,1 %	12,7 %	15,9 % (12,1 % CASA)	15,6 % (11,3 % Natixis)	18,3 %	12,2 %

Source : communication financière

**Graphique 22 Ratio CET1 « full CRR/CRD4 » / « full Bâle III » à fin 2019, en %**



## 1.2. Un ratio de levier supérieur aux exigences réglementaires

Alors que le ratio de levier ne constituera une exigence prudentielle en tant que telle qu'à compter de juin 2021, les six grandes banques françaises présentent une situation conforme au futur seuil minimum réglementaire, y compris, pour BNPP, SG, GCA et BPCE, en tenant compte des exigences supplémentaires liées à leur statut de GSIBs<sup>9</sup> qui seront applicables à partir de 2023<sup>10</sup> (Tableau 9).

Comme pour le ratio de solvabilité, les banques françaises affichent des ratios de levier hétérogènes par rapport à leurs principales concurrentes européennes : si les trois groupes mutualistes présentent des ratios sur la médiane ou supérieurs, les trois autres groupes bancaires se situent en revanche en-dessous de ce niveau (Graphique 23), en conservant néanmoins une marge vis-à-vis des exigences minimales.

**Tableau 9 Ratios de levier des six grands groupes bancaires français**

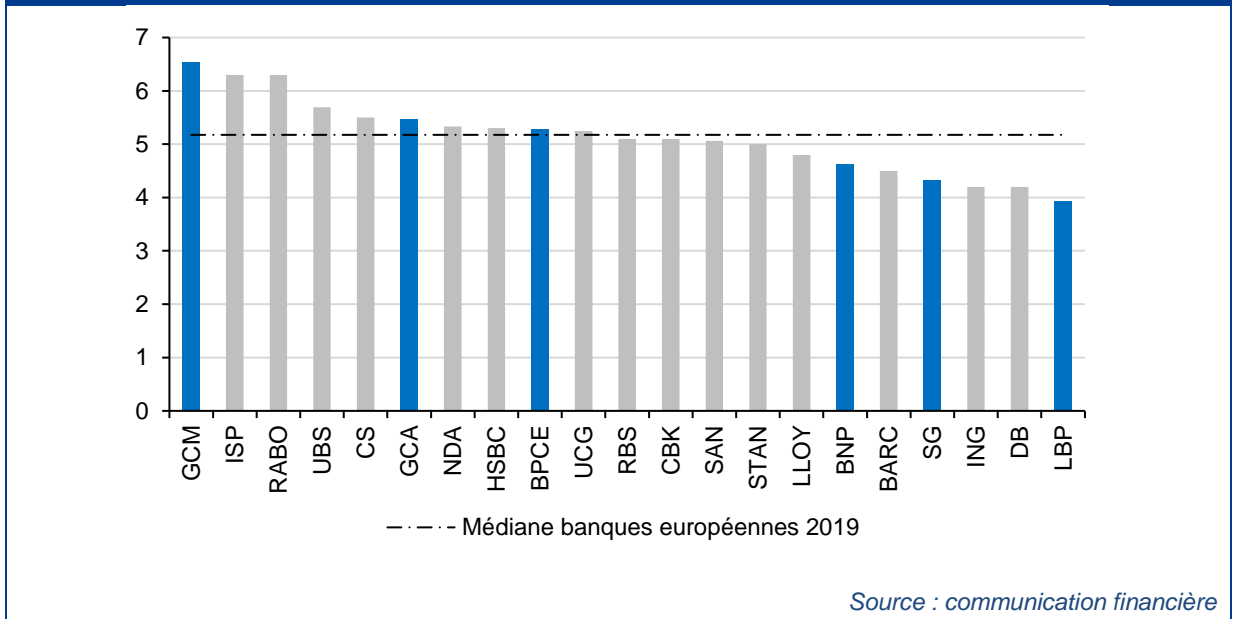
	BNPP	SG	GCA	BPCE	GCM	LBP
déc-18	4,5%	4,3%	5,4% (4,0% CASA)	5,2% (4,2% Natixis)	6,4%	3,4%
déc-19	4,6%	4,3%	5,7% (4,2% CASA)	5,3% (4,1% Natixis)	6,4%	3,9%

Source : communication financière

<sup>9</sup> La réglementation prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les GSIBs devront respecter une exigence minimale de levier de 3 % à laquelle s'ajoutera 50 % du coussin GSIB auquel elles sont assujetties.

<sup>10</sup> Compte tenu du report décidé par la Commission européenne le 28 avril 2020 (cf. [https://ec.europa.eu/finance/docs/law/200428-banking-package-proposal\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/finance/docs/law/200428-banking-package-proposal_en.pdf)).

**Graphique 23 Ratio de levier à fin 2019, en %**



**1.3. Des capacités d'absorption des pertes en augmentation**

En plus des exigences de solvabilité, les GSIBs doivent respecter un ratio de capacité totale d'absorption des pertes en cas de résolution (TLAC).

En 2019, les ratios de TLAC des 4 GSIBs françaises ont tous augmenté par rapport à 2018 et respectent les exigences entrées en vigueur en 2019, avec une marge conséquente (les minimaux réglementaires s'établissant à 16 % des risques pondérés ou 6% des expositions de levier ; Tableau 10).

**Tableau 10 Ratios TLAC des banques françaises d'importance systémique mondiale**

BNPP	Ratio TLAC (% des RWA) : 21,5 % Ratio TLAC (% des expositions levier) : 7,3 %
SG	Ratio TLAC (% des RWA) : 24,9 % Ratio TLAC (% des expositions levier) : 7,9 %
GCA	Ratio TLAC (% des RWA) : 22,6 % Ratio TLAC (% des expositions levier) : 7,6 %
GBPCE	Ratio TLAC (% des RWA) : 23,3 % Ratio TLAC (% des expositions levier) : 7,9 %

Source : communication financière

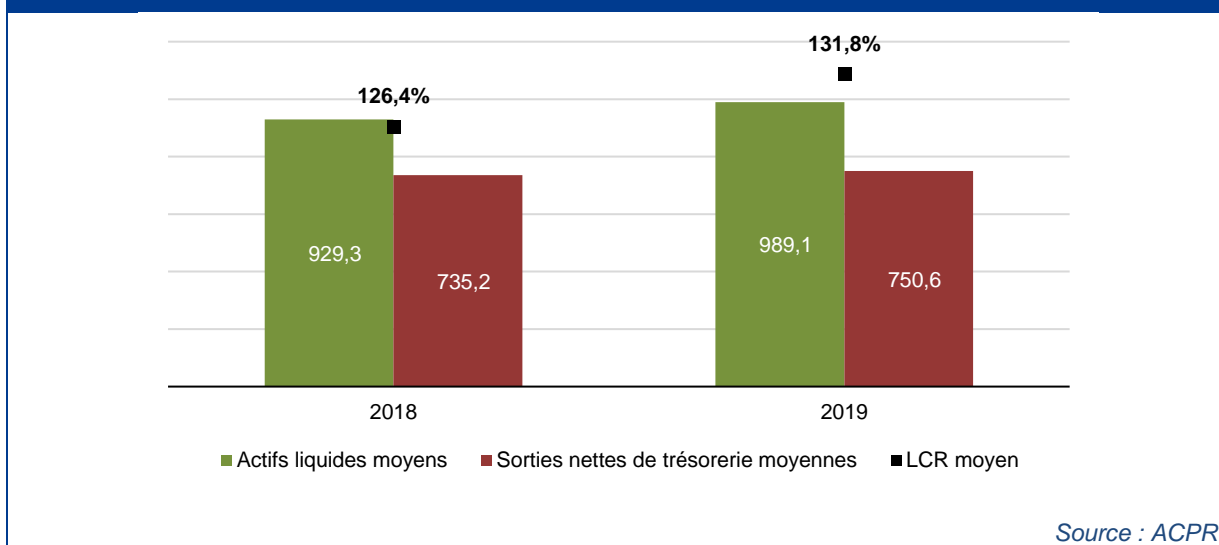
## 2. Des réserves de liquidité renforcées

Entre 2018 et 2019, le ratio de liquidité à court terme (*liquidity coverage ratio* – LCR) agrégé des 6 grands groupes bancaires français calculé en moyenne mobile sur 12 mois conformément aux règles prévues pour la communication financière

est passé de 126,4 % à 131,8 % (Graphique 24).

Cette situation reflète une progression des actifs liquides moyens (numérateur du LCR ; +59,8 milliards d'euros, soit +6,4 %) supérieure à celle des sorties nettes de trésorerie (dénominateur du LCR ; +15,5 milliards, soit +2,1 %).

**Graphique 24 Évolution du LCR moyen des six grands groupes bancaires français entre 2018 et 2019**



À l'exception de GCA, l'ensemble des groupes ont renforcé leur LCR entre 2018 et 2019 (Tableau 11). Il reste que tous les groupes bancaires bénéficient d'une situation de liquidité très favorable.

groupes bancaires français évolue peu, passant de 106,6 % à fin 2018 à 105,3 % à juin 2019 (Graphique 25). Ce ratio entrera en vigueur à compter de juin 2022, conformément au règlement européen CRR2.

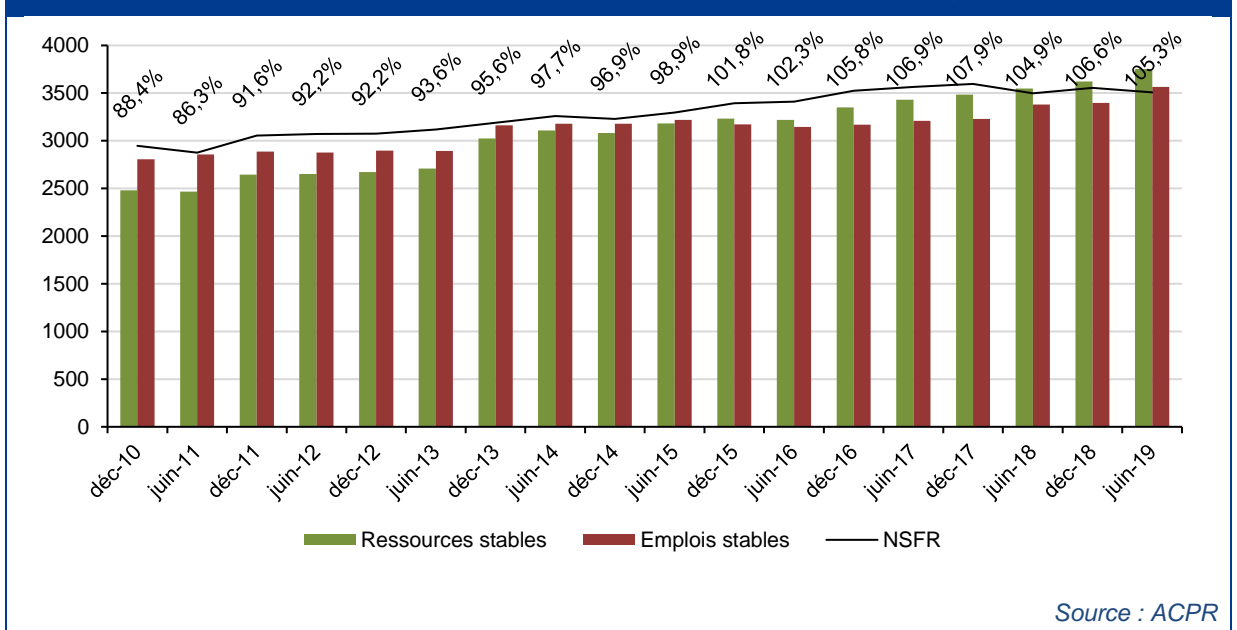
Le ratio de refinancement stable (*net stable funding ratio* – NSFR) consolidé des 6 grands

**Tableau 11 LCR moyen des six grands groupes bancaires français**

	BNPP	SG	GCA	GBPCE	GCM	LBP
déc-18	117,0%	126,1%	133,4%	129,7%	136,5%	159,1%
déc-19	123,0%	133,8%	128,8%	141,0%	147,3%	162,4%

Source : communication financière et états COREP ; LCR moyen sur 12 mois.

**Graphique 25 Évolution du NSFR des six grands groupes bancaires français**



# Annexe - éléments complémentaires de comparaison internationale

## 1. Échantillon de banques<sup>11</sup>

L'analyse porte sur 6 banques françaises (BNPP\*, SG\*, GCA\*, GBPCE\*, GCM et LBP), 15 banques européennes (BBVA (ES), Santander\* (ES), Deutsche Bank\* (DE), Commerzbank (DE), ING\* (NL), Nordea\* (FI), Intesa Sans Paolo (IT), Unicredit\* (IT), Crédit Suisse\* (CH), UBS\* (CH), Barclays\* (UK), Lloyds Banking Group (UK), Royal Bank of Scotland\* (UK), HSBC\* (UK) et Standard Chartered\* (UK)) et 8 banques américaines (Bank of America Merrill Lynch\*, Bank of New York Mellon\*, Citigroup\*, Goldman Sachs\*, JP Morgan

Chase\*, Morgan Stanley\*, State Street\* et Wells Fargo\*).

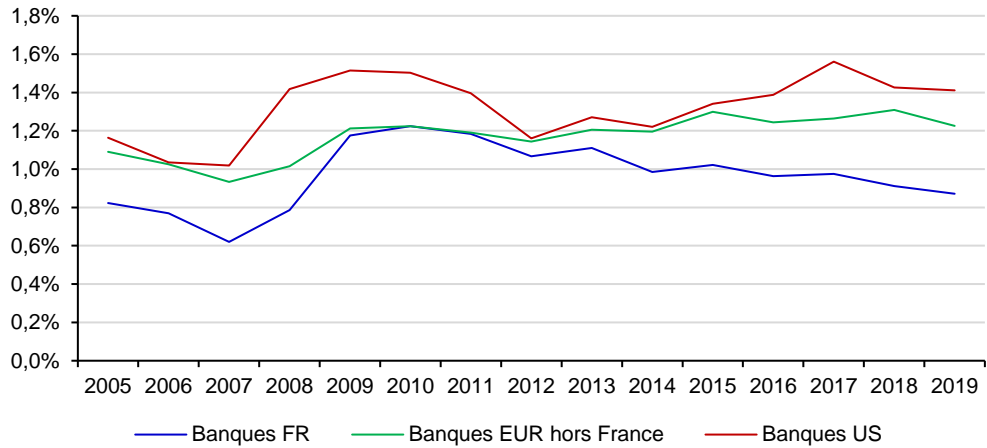
Elle neutralise, autant que possible, les répercussions des nombreuses restructurations intervenues au cours de la période en agrégeant aux comptes des banques de l'échantillon actives en 2019 ceux de leurs concurrentes qu'elles ont pu absorber. En outre, elle tient compte des différentiels de référentiel comptable entre les banques américaines et européennes (US GAAP vs IFRS).

---

<sup>11</sup> Les \* signalent les GSIBs

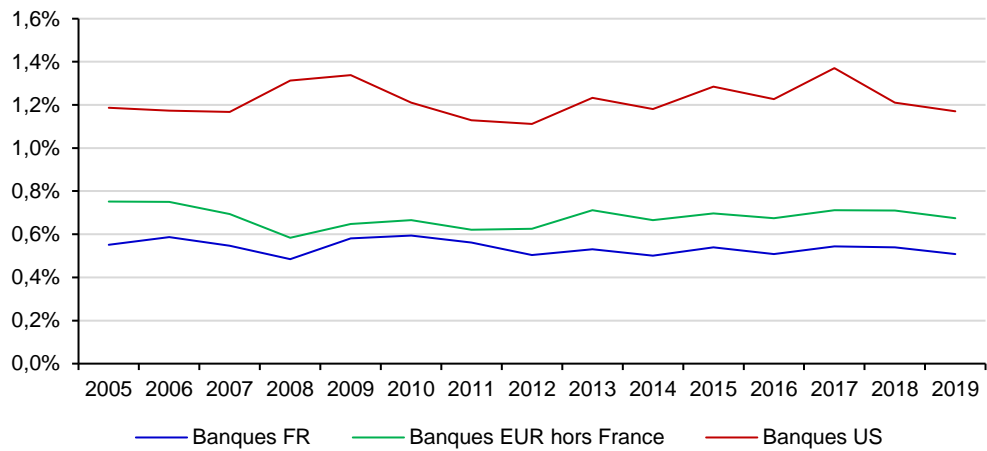
## 2. Évolution des différentes composantes du PNB

**Graphique 26 MNI rapporté au total de bilan d'un échantillon de grandes banques internationales**



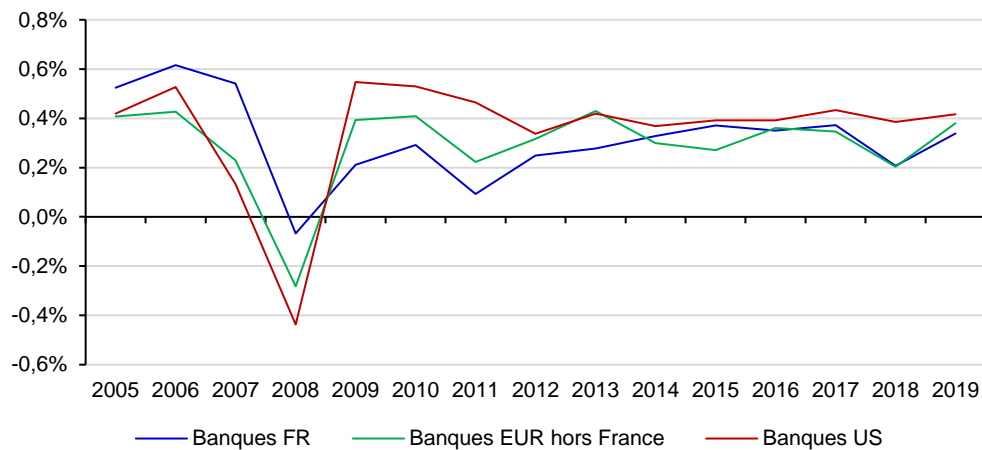
Source : communication financière d'un échantillon de 29 banques, FDIC et calculs ACPR

**Graphique 27 Commissions nettes rapportées au total de bilan d'un échantillon de grandes banques internationales**



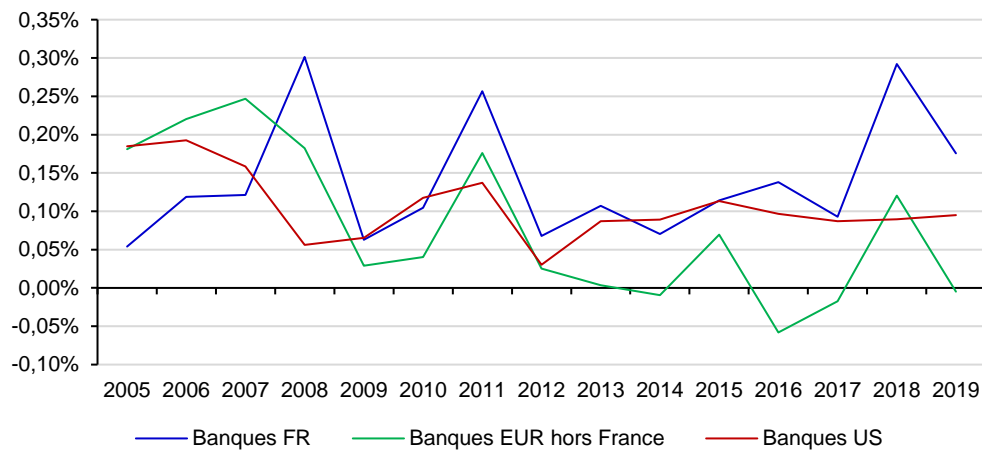
Source : communication financière d'un échantillon de 29 banques, FDIC et calculs ACPR

**Graphique 28 Revenus nets des opérations de marché rapportés au total de bilan d'un échantillon de grandes banques internationales**



Source : communication financière d'un échantillon de 29 banques, FDIC et calculs ACPR

**Graphique 29 Autres revenus nets d'exploitation bancaire rapportés au total de bilan d'un échantillon de grandes banques internationales**

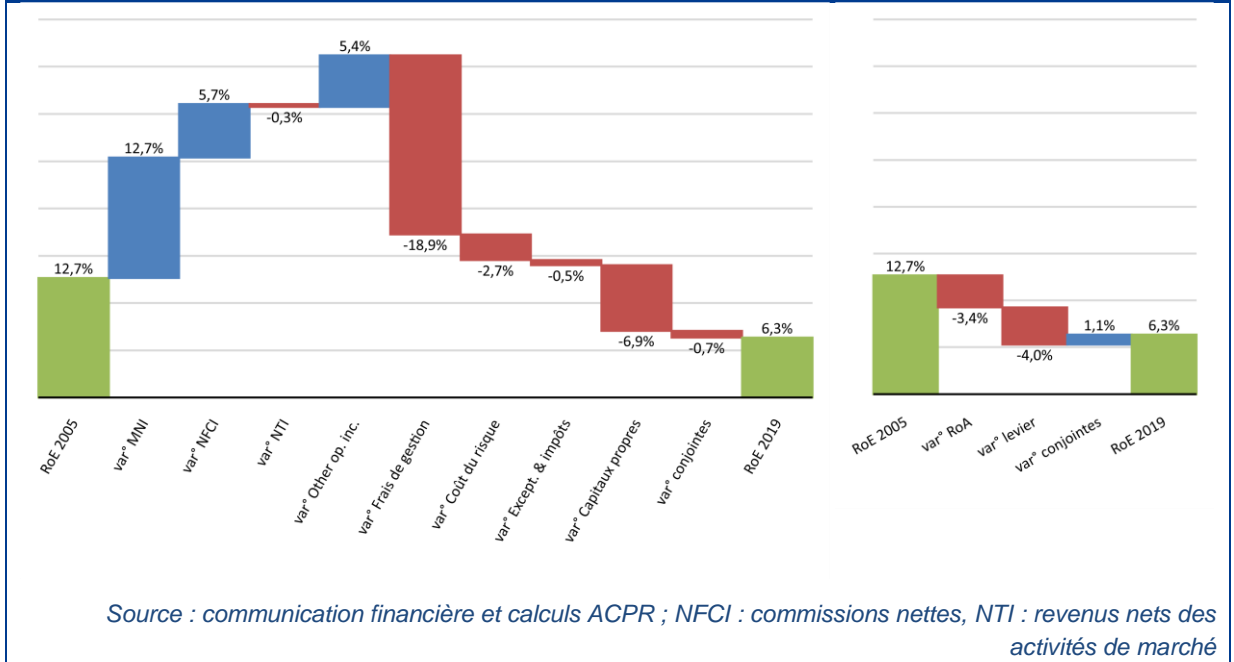


Source : communication financière d'un échantillon de 29 banques, FDIC et calculs ACPR

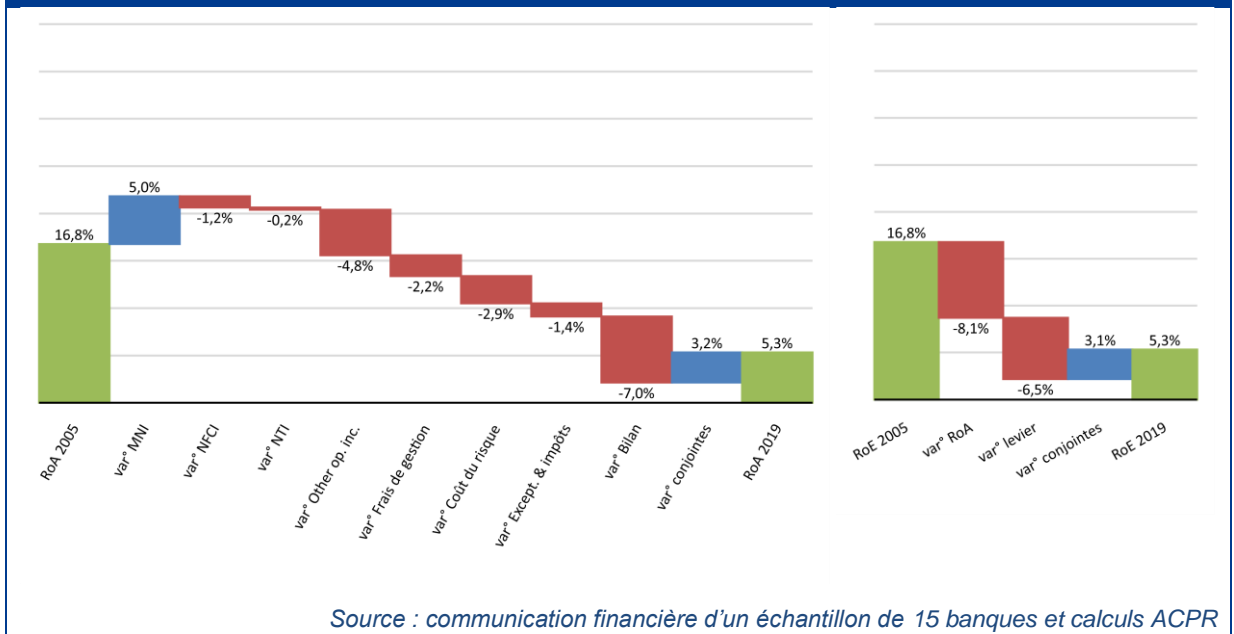


### 3. Facteurs explicatifs de l'évolution du RoE depuis 2005

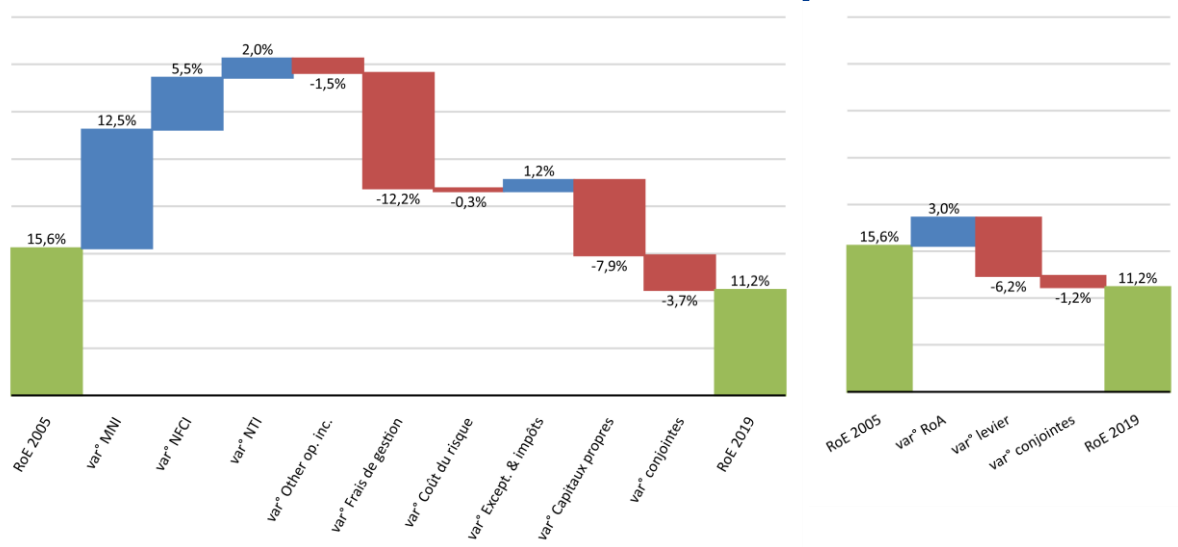
Graphique 30 Évolution du RoE des banques françaises depuis 2005



Graphique 31 Évolution du RoE des banques européennes (hors France) depuis 2005



**Graphique 32 Évolution du RoE des banques américaines depuis 2005**



Source : communication financière d'un échantillon de 8 banques et calculs ACPR